

# 2030

# CAP

## FEUILLE DE ROUTE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



# SOMMAIRE

|           |                                                                                                                                                                      |           |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
|           | <b>Édito</b>                                                                                                                                                         | <b>3</b>  |
| <b>1.</b> | <b>Élaboration de la feuille de route : méthode, jalons et principes</b>                                                                                             | <b>5</b>  |
|           | A. Une démarche objective, collective et opérationnelle                                                                                                              | 5         |
|           | B. Une démarche en continuité et en lien avec les autres politiques publiques de la Métropole et de ses partenaires                                                  | 5         |
|           | C. Une démarche qui s'appuie sur l'action économique de la Métropole                                                                                                 | 7         |
|           | D. Un budget de 42 M€ dédié à l'action économique                                                                                                                    | 7         |
| <b>2.</b> | <b>Un diagnostic économique qui pousse à l'action : valoriser l'attractivité du territoire pour engager les transitions et relever le défi de l'emploi pour tous</b> | <b>9</b>  |
|           | A. Un territoire naturellement attractif, une population jeune et en croissance : des dynamiques à valoriser pour adresser des carences structurelles                | 9         |
|           | B. Un terreau fertile pour l'innovation et un tissu économique tertiarisé à renforcer                                                                                | 10        |
|           | C. Un territoire exposé au changement climatique dont les initiatives ambitieuses doivent permettre de poursuivre la décarbonation de l'économie                     | 13        |
| <b>3.</b> | <b>Une feuille de route articulée autour de 2 grands enjeux transversaux et 4 axes stratégiques</b>                                                                  | <b>16</b> |
|           | A. Deux enjeux transversaux, « fils rouges » de la stratégie de développement économique à horizon 2030                                                              | 16        |
|           | B. Quatre axes stratégiques pour déployer les nouvelles ailes économiques du territoire                                                                              | 16        |
|           | Axe 1 - Une Métropole motrice des transitions qui vont guider la prochaine décennie                                                                                  | 17        |
|           | Axe 2 - Une Métropole rayonnante et innovante, soutien de ses filières stratégiques                                                                                  | 24        |
|           | Axe 3 - Une Métropole inclusive, au service de l'emploi durable et de qualité pour tous                                                                              | 31        |
|           | Axe 4 - Une Métropole équilibrée, gage d'un territoire attractif et protecteur de la rareté                                                                          | 38        |
|           | C. Une condition indispensable : l'approche collective et interterritoriale                                                                                          | 48        |
| <b>4.</b> | <b>Calendrier de déploiement</b>                                                                                                                                     | <b>54</b> |
| <b>5.</b> | <b>Annexes</b>                                                                                                                                                       | <b>56</b> |



*Le 17 novembre dernier au Corum, ont eu lieu les Assises du Développement Économique de la Métropole de Montpellier, avec une ambition forte : faire des grands défis de notre temps (sociétaux, climatiques et économiques) une force pour notre territoire. La Métropole de Montpellier dispose pour cela d'atouts majeurs, sur lesquels nous co-construisons notre stratégie en lien avec les acteurs du monde économique.*

*D'abord écologique : toutes nos filières d'excellence entrent en résonnance avec les Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 de l'ONU : la Santé Globale ou One Health avec MEDVALLÉE, les énergies renouvelables, les industries culturelles et créatives avec les huit projets lauréats du territoire à l'AAP « La Grande Fabrique de l'Image (France 2030) », le numérique, l'art de vivre que nous avons mis en avant avec la création du Pôle Vins en 2021, et évidemment le sport que l'on considère comme une filière économique à part entière et emblématique.*

*Le 21 décembre 2023, Montpellier sera la plus grande métropole d'Europe à appliquer la gratuité des transports. Une mesure écologique majeure qui changera définitivement la vie des salariés de notre territoire et de nos entreprises.*

*Avec un soutien fort pour l'emploi. Que ce soit avec le projet BIC Mosson, l'expérimentation de la démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, la mise en relation des entreprises avec les Quartiers Prioritaires de la Ville via la création du portail Montpellier Impact, ou encore la création d'une gouvernance locale France Travail, nous agissons pour développer l'accès à l'emploi sur notre territoire.*

*Nous devons aussi encourager l'économie de proximité. La création d'un Schéma de Développement Urbain Commercial nous permettra de structurer l'offre commerciale et le flux marchand. Ce schéma viendra compléter la feuille de route commerce que nous avons mis en place à l'automne et la création d'un Office du Commerce pour accompagner les commerçants dans leurs projets d'implantation.*

*Le développement économique de notre territoire ne trouvera son efficacité que s'il est pensé à l'échelle de son bassin de vie et basé sur un véritable équilibre entre les territoires. C'est pour cela que nous avons mis en place l'Agence de Développement et des Transitions, qui fédère 200 communes sur une aire urbaine d'un million d'habitants.*

*Depuis le 4 juillet 2020, nous avons voulu changer de modèle de gouvernance pour mettre l'accent sur la reconstruction, la coopération et le collectif. Ce changement de méthode est fondamental. Et cela nous a permis de porter de grands projets : la candidature de Montpellier au titre de Capitale Européenne de la Culture 2028 (54 communes rassemblées), MEDVALLÉE, ou encore l'Agence de Développement et des Transitions en sont des illustrations concrètes.*

*Et c'est en poursuivant cette méthode que nous allons enrichir notre feuille de route économique, que nous mettrons en lien avec des fiches actions.*



**Michaël DELAFOSSE**

Maire de la ville de Montpellier

Président de Montpellier Méditerranée Métropole

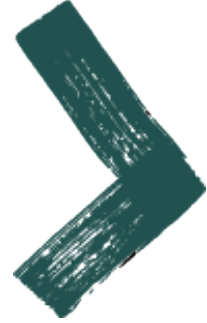




©3M



# I. ÉLABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE : MÉTHODE, JALONS ET PRINCIPES



## A. Une démarche objective, collective et opérationnelle

Cette feuille de route repose avant tout sur l'action de développement économique des équipes de Montpellier Méditerranée Métropole, élus et services. Elle s'inspire par ailleurs du dialogue et du travail entretenu au quotidien avec l'écosystème économique, les partenaires institutionnels, académiques, le tissu associatif et, plus largement, avec toutes les parties prenantes du développement territorial.

Elle a été rédigée à l'été 2023 en s'appuyant sur un diagnostic comparé de la situation économique de la Métropole, complété par une consultation des acteurs économiques et institutionnels, du monde académique et de la recherche qui ont été invités à partager leurs ambitions et objectifs pour cette feuille de route<sup>1</sup>.

Les convictions et les propositions issues de ce travail objectif, présentées par le Président lors des Assises de l'Économie le 17 novembre 2023, ont été précisées à la suite des échanges qui s'y sont tenus. Elles sont présentées aujourd'hui au Conseil Métropolitain pour délibération.

Véritable outil opérationnel pour les équipes en charge du développement économique de la Métropole, la feuille de route constitue un guide de l'action publique. Elle sera, à partir du 1er trimestre 2024, déclinée en fiches actions dotées d'indicateurs d'atteinte des objectifs, pour agir de manière concrète au quotidien auprès des entreprises, des habitants et des usagers.

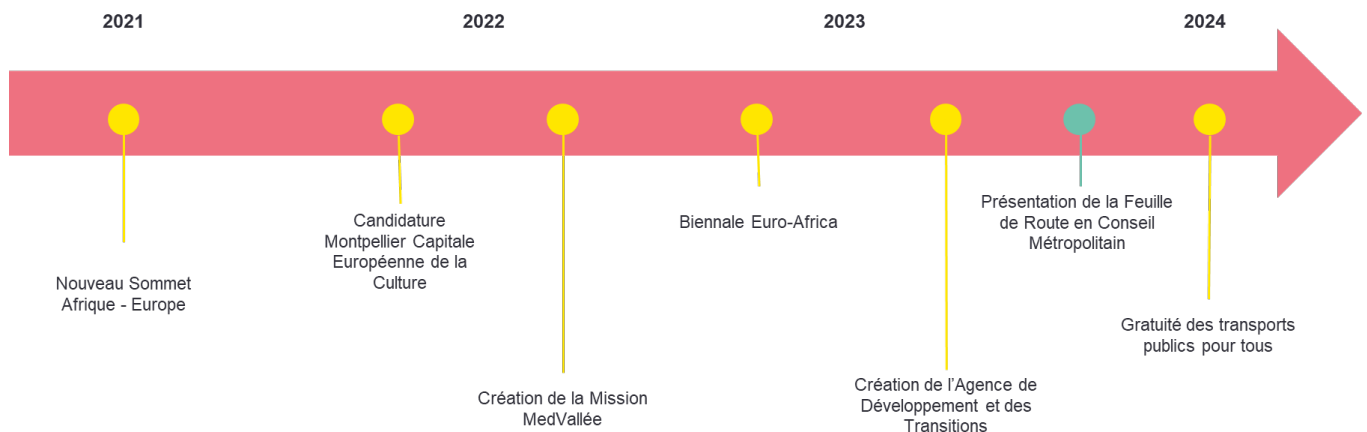
## B. Une démarche en continuité et en lien avec les autres politiques publiques de la Métropole et de ses partenaires

La feuille de route s'inscrit dans une démarche de temps long (2020 – 2030) et dans la continuité d'actions phares qui incarnent le volontarisme métropolitain :

- 2021 : l'accueil du Nouveau Sommet Afrique France organisé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, puis la Biennale Euro-Africa dont la première édition a eu lieu en 2023, et qui témoignent de l'ambition du territoire de s'investir dans un partenariat d'avenir avec le continent africain, tout en réaffirmant les valeurs d'accueil et d'ouverture qui font partie de l'ADN de Montpellier, ville millénaire et cosmopolite ;
- 2021 : la création de la mission MedVallée s'attache à répondre aux grands défis de demain en incarnant les enjeux de la Santé Globale puis adoption du plan d'actions stratégiques en juillet 2022 ;
- 2022 : la candidature Montpellier Capitale Européenne de la Culture 2028 s'appuie notamment sur le dynamisme et le potentiel des Industries Culturelles et Créatives (ICC) et met en avant des femmes et des hommes passionnés par leur métier et impliqués dans un écosystème, porteurs d'innovation et de créativité permanente ;
- 2023 : l'approbation du Plan Climat Air Énergie Territorial solidaire qui définit la trajectoire pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 avec notamment la gratuité des transports pour tous qui marque un engagement d'égalité, de liberté, de solidarité et d'écologie unique en France ;
- 2023 : la création de l'Agence de Développement et des Transitions (environnementales, technologiques et sociales) dote le territoire métropolitain d'un outil opérationnel de développement économique et de coopération à l'échelle interterritoriale.

1. Voir le détail des institutions consultées en annexe.

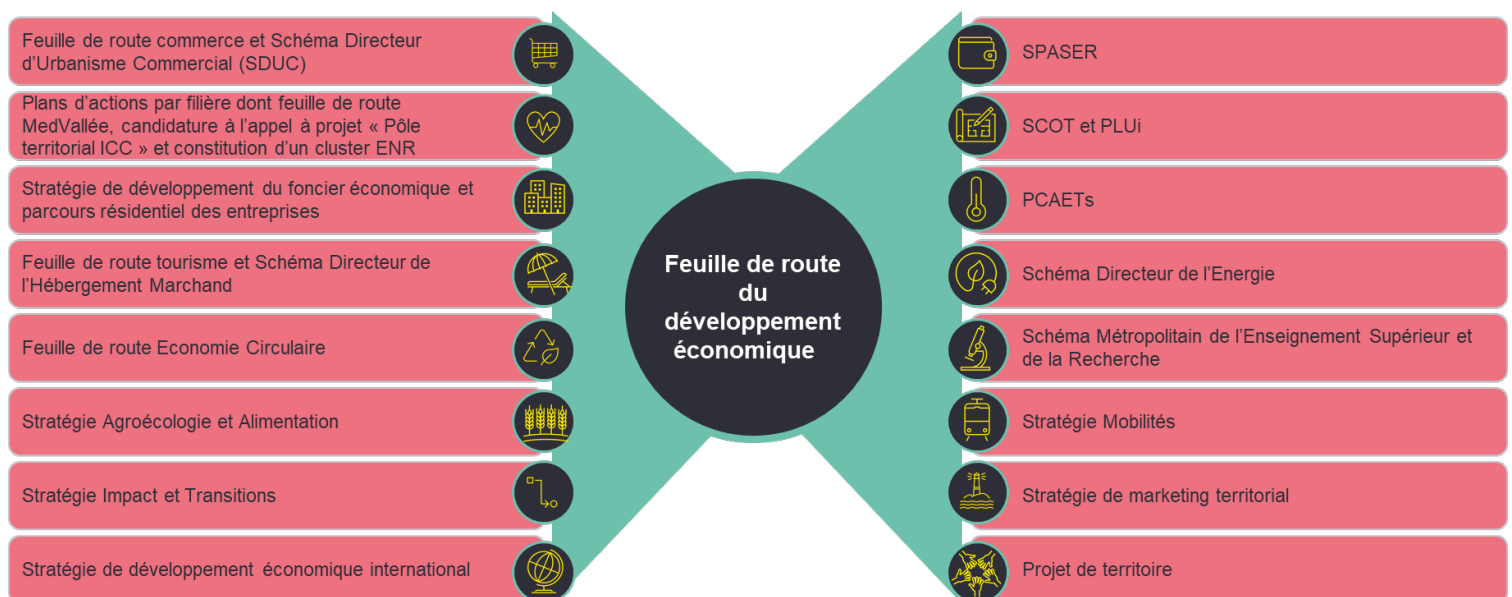
## La feuille de route du développement économique : une démarche qui s'inscrit dans le temps long



Cette feuille de route s'articule également avec les grandes orientations stratégiques de la Région Occitanie qui, au travers notamment du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), agit au plus près des bassins de vie et d'emploi, et œuvre à la souveraineté du territoire, à la consolidation des filières d'activités organisées et la structuration des filières émergentes, porteuses de l'économie de demain, comme les énergies renouvelables, l'e-santé ou le numérique.

Elle s'inscrit également dans le cadre des autres politiques métropolitaines et schémas stratégiques locaux : Projet de Territoire, SCOT, PLUi, PCAETs, Schéma Directeur de l'Énergie, Stratégie Mobilité, SPASER. Enfin, elle a vocation à consolider et synthétiser l'ensemble des feuilles de route des services du Pôle Attractivité, Développement Économique et Emploi (PADEE) de la Métropole pour assurer la cohérence et la coordination du travail de l'ensemble des équipes opérationnelles, et la mise en œuvre des orientations politiques des élus

## Articulation de la feuille de route avec les autres documents stratégiques



## C. Une démarche qui s'appuie sur l'action économique de la Métropole

Le développement économique constitue une des compétences de la Métropole qui s'articule naturellement avec ses autres prérogatives : aménagement, politique locale de l'habitat et de la ville, gestion des services publics (énergie, transports, déchets, eau...). La mise en œuvre de la feuille de route du développement économique se fera donc en coordination avec l'ensemble des politiques menées par la Métropole, mais également dans le cadre d'une démarche plus large et partenariale avec les autres collectivités du bassin de vie.

Cette action métropolitaine pourra passer par trois leviers principaux :

**L'animation économique, le soutien à l'emploi et la promotion du territoire** : avec 265 millions d'euros de la PPI (programmation pluriannuelle des investissements) dédiés au soutien des activités économiques du territoire pour la période 2021-2026 (dont 140 millions d'euros investis dans l'innovation et 125 millions d'euros pour répondre aux besoins des entreprises et des artisans), la Métropole se donne des moyens importants pour accompagner le développement économique. Elle assume un rôle d'ensemblier afin de faire coïncider les politiques économiques, pour l'emploi, l'enseignement supérieur et la promotion du territoire et coordonner l'action conjointe de ses partenaires institutionnels. Elle doit constituer une porte d'entrée efficace pour les porteurs de projets, les entreprises et les habitants.

**L'aménagement du territoire et le cadre de vie** : l'ensemble des politiques d'aménagement du territoire et d'amélioration du cadre de vie servent au développement des entreprises et de l'emploi. En effet, les politiques de mobilité (dont le déploiement des transports gratuits), la valorisation du patrimoine naturel et culturel, la politique de logement, sont autant d'engagements qui participent à l'attractivité d'un territoire et au développement des activités économiques. À l'heure de la sobriété foncière, la Métropole est particulièrement vigilante à ce point et accorde une place importante à l'équilibre de l'aménagement dans la présente feuille de route.

La stratégie énergétique de la Métropole qui vise le développement des énergies renouvelables avec notamment un plan solaire et le triplement du nombre de m<sup>2</sup> desservis par les réseaux de chaleur et de froid va permettre l'accompagnement des entreprises dans la maîtrise des coûts énergétiques.

**La commande publique** : avec 500 millions d'euros par an d'investissements programmés sur la période 2021-2026 la Métropole se veut exemplaire et souhaite impulser une démarche vertueuse auprès des opérateurs économiques en révisant sa stratégie d'achats. Elle s'est ainsi dotée d'un SPASER – Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables, avec l'objectif ambitieux d'intégrer, d'ici 2025, des conditions environnementales et sociales dans respectivement 100% et 30% de ses marchés publics. La métropole cherche aussi à faciliter l'accès des TPE/PME à la commande publique pour assurer que ses investissements soient directement réinjectés dans l'économie du territoire. Sur la mandature en cours, la Métropole a également renforcé sa Plateforme Clause Sociale qui permet de faciliter la mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés publics (clauses d'insertion, clauses de formation, plans progrès et marchés réservés). En poursuivant ce type d'initiatives, la Métropole continuera à ouvrir la voie à l'ensemble de l'écosystème pour engager la transformation de l'économie vers des modèles plus viables et responsables.

## D. Un budget annuel de 42M€ dédié à l'action économique

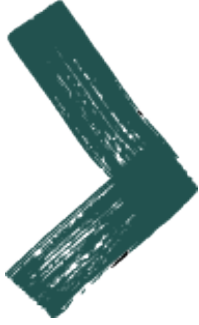
Au-delà du développement économique, l'action économique au sens large de la Métropole de Montpellier concerne de nombreuses autres directions - organisées en pôles - qui travaillent conjointement afin de faire émerger les différentes facettes des projets programmés sur le territoire (à titre illustratif, sont mobilisés pour l'action économique, le pôle patrimoine immobilier, le pôle stratégie foncière et immobilière, le pôle biodiversité, paysage, agroécologie et alimentation, le pôle développement urbain, parmi d'autres.). Ce budget global se décline en un montant de 24M€ d'investissement et 18M€ de fonctionnement.

Ces moyens permettent de soutenir activement l'ensemble des actions économiques du territoire et promouvoir ainsi la croissance des entreprises et de tous les acteurs de l'écosystème économique sur la voie des transitions et de l'emploi pour tous.









## II. UN DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE QUI POUSSE À L'ACTION : VALORISER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE POUR ENGAGER LES TRANSITIONS ET RELEVER LE DÉFI DE L'EMPLOI POUR TOUS

### A. Un territoire naturellement attractif, une population jeune et en croissance : des dynamismes à valoriser pour adresser des carences culturelles

#### Une attractivité et un dynamisme démographique sans commune mesure en France...

Montpellier Méditerranée Métropole connaît la plus forte croissance démographique des métropoles françaises et a vu sa population augmenter de 8,7% en 5 ans contre 1,5% à l'échelle nationale, pour dépasser les 500 000 habitants aujourd'hui<sup>2</sup>. Cette croissance démographique bénéficie de la position géographique stratégique du territoire, au centre de l'arc méditerranéen français, sur les axes stratégiques de l'Europe du Sud, entre l'Espagne et l'Italie.

Le territoire présente en particulier une population jeune (25,4% de la population a entre 15 et 29 ans, contre 17,5% en France ) et à forte proportion étudiante, Montpellier se distinguant par une longue tradition académique, une chance indéniable pour le territoire.

En 2020, 45,3% de la population de 15 ans ou plus disposait ainsi d'un diplôme de l'enseignement supérieur (BAC +2 ou supérieur) contre 27,1% en France à la même date, un nombre en progression en comparaison à 2008, où il ne représentait que 36,5 % de la population<sup>3</sup>.

#### ...mais une inadéquation entre offre et demande d'emploi qui alimente un chômage structurel et des inégalités fortement marquées sur le territoire

Sur le territoire métropolitain, les créations d'emplois sont particulièrement dynamiques avec une progression constante de l'emploi salarié (+16,4% entre 2014 et 2020 contre +7,4% à l'échelle de l'Occitanie)<sup>3</sup>. Pourtant, la part de la population active métropolitaine ayant un emploi reste en deçà des niveaux régionaux et nationaux (taux d'emploi de 58,6% pour la Métropole contre 63,1% en Région Occitanie et 65,4% en France métropolitaine en 2020)<sup>3</sup>. La Métropole fait ainsi face à des difficultés structurelles et les chiffres du chômage restent durablement et nettement supérieurs à la moyenne nationale (9,3% de chômage au 2<sup>e</sup> trimestre 2023 contre 7,2% à l'échelle nationale<sup>4</sup>), reflétant, en partie, l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi.

Malgré un niveau de chômage structurellement élevé, plus de 50% des projets de recrutements sont encore jugés difficiles par les employeurs. Ils concernent en majorité les métiers des services (à la personne, aux entreprises et dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration) et ne coïncident pas avec l'offre de main d'œuvre et les compétences disponibles. En parallèle, près de 60% des déclarations préalables à l'embauche s'effectuent via des contrats courts, qui n'offrent pas d'emplois durables<sup>5</sup>. Un travail d'adéquation entre offre et demande doit donc être engagé pour assurer aux entreprises l'accès aux compétences nécessaires pour développer leurs activités, tout en favorisant la création d'emplois viables et justement rémunérateurs. L'accompagnement et la coordination par la Métropole des acteurs de l'emploi, de l'enseignement supérieur et des entreprises s'avère de ce point de vue déterminant..

2. 505 973 habitants au 1er janvier 2023 selon les projections de la Direction générale des collectivités locales (DGCL).

3. INSEE – à partir du recensement de la population 2020

4. INSEE – taux de chômage localisé par zone d'emploi en moyenne trimestrielle

5. Diagnostic territorial Pôle Emploi - Avril 2023

Cet enjeu est d'autant plus critique que 18,9% de la population de la Métropole vivait encore sous le seuil de pauvreté en 2020, contre 14,6% en France, un taux particulièrement élevé chez les jeunes de moins de 30 ans où il atteint les 31,7%<sup>6</sup>.

## Quels enjeux pour la feuille de route ?

**Parvenir à capitaliser sur les dynamiques vertueuses du territoire afin de servir l'ambition d'une Métropole inclusive, au service de l'emploi pour tous, dans des secteurs d'activités viables et d'avenir.**

- Un enjeu d'absorption et d'intégration de la croissance démographique (540 000 habitants projetés en 2030).
- Un enjeu d'adéquation entre les besoins des entreprises et l'offre de compétences sur le territoire dans un contexte d'évolution des métiers en lien avec les transformations de l'économie.
- Un enjeu majeur de réduction des inégalités existantes pour garantir à chacun qualité de vie et opportunités professionnelles.

## B. Un terreau fertile pour l'innovation et un tissu économique tertiarisé à renforcer

**Un terreau fertile pour l'innovation, l'entrepreneuriat et des filières stratégiques, vectrices de rayonnement et d'attractivité...**

Avec la présence de la plus ancienne Faculté de Médecine au monde, Montpellier Méditerranée Métropole dispose d'une culture académique, de capacités de R&D, de formation et d'innovation d'un niveau rare en France. Le territoire a su développer un écosystème élargi de start-up et PME innovantes qui peuvent s'appuyer sur un nombre exceptionnel de centres de recherche et d'étudiants, ces derniers représentant 17,5% de la population en 2020<sup>7</sup>.

Cet écosystème d'innovation est dopé par un esprit entrepreneurial fort sur le territoire : la Métropole a enregistré 12 000 créations d'entreprises en 2021 (soit +51% depuis 2018) et figure à la troisième place après Paris et Lyon pour les levées de fonds des startups avec 367 millions d'euros levés en 2021<sup>7</sup>. La Métropole joue un rôle majeur dans cette dynamique depuis de nombreuses années, notamment à travers le Business & Innovation Centre (BIC) dont les entreprises accompagnées depuis sa création en 1987 et en activité représentent aujourd'hui 10 500 emplois directs. Positionné sur le champ de l'innovation, tous secteurs confondus, le BIC a accompagné l'émergence de start-ups devenues, depuis, des sociétés reconnues à l'international. L'ADN innovant du territoire a ainsi été propice à la labellisation French Tech de l'écosystème montpelliérain depuis 2014.

Cet élan rare, propre au territoire, a permis de développer des filières stratégiques structurantes et d'amorcer la transformation de l'économie vers des activités à impact positif, plus résilientes et responsables.

La Métropole accompagne ainsi le développement de plusieurs filières, vectrices d'innovation, d'emploi et de rayonnement :

### ▪ **Santé globale : le croisement de 3 filières puissantes et diversifiées, incarnées par le projet MedVallée**

#### ❖ Santé :

- ✓ 220 entreprises représentant plus de 6 000 emplois et un chiffre d'affaires de près d'1 Md€ en 2021
- ✓ Un territoire historiquement développé autour de la santé et tourné vers la médecine du futur, qui réunit un CHU performant, une Université d'Excellence reconnue (Université de Montpellier), de grands donneurs d'ordre (Bausch+Lomb, HORIBA Médical, Sanofi, etc.), des PME et TPE innovantes, des centres de recherche de haut niveau, le pôle de compétitivité Eurobiomed, etc.

6. Insee – à partir du recensement de la population 2020

7. Baromètre Attractivité & Résilience des Métropoles – Arthur Loyd 2022



- ✓ Parmi les points forts de l'écosystème du territoire : le diagnostic médical, la médecine régénératrice et les biothérapies, la recherche et le soin en cancérologie, la robotique médicale, la chimie médicinale, la génétique et la e-santé.
  - ❖ Environnement : 7 000 emplois, 1 300 chercheurs et enseignants et une université classée en 2023, pour la 5ème année consécutive, parmi les 200 meilleures universités du monde<sup>9</sup> et 1<sup>ère</sup> université française dans le domaine « Sciences de la vie et de la Terre » en termes de nombre de publications et de citations<sup>10</sup>.
  - ❖ Agro-Agri : 1 250 emplois dans la transformation alimentaire et l'agro-innovation, 2 300 chercheurs et enseignants et 33% du territoire dédié à l'agriculture
- **Industries Culturelles et Créatives (ICC) : une filière de l'image animée reconnue au niveau national, qui a choisi Montpellier et qui est soutenue par la Métropole**
- ✓ 980 établissements, 3 500 emplois, 330M€ de chiffre d'affaires annuel
  - ✓ Une quarantaine de formations dont 2 écoles parmi les meilleures au monde, des associations de professionnels actives
  - ✓ Des acteurs majeurs dans chaque branche de l'image animée (audiovisuel/cinéma, animation/VFX, jeu vidéo, son/audio)
  - ✓ Des dispositifs d'accueil et d'accompagnement dédiés (Cité Créative, pépinières du BIC, Montpellier Game Lab, fonds d'aide à la création ICC...)
  - ✓ Un écosystème dynamique qui se distingue au plan national à travers de nombreux projets lauréats des dispositifs France 2030 :
    - La Grande Fabrique de l'Image - 8 projets dont 2 studios de tournage ;
    - Compétences et Métiers d'Avenir - 2 projets ;
    - L'Excellence sous toutes ses formes - 1 projet ;
    - Pôle Territorial des ICC - 1 projet, lauréat en octobre 2023 de l'AMI du ministère de la Culture
    - Des prix reçus par les acteurs locaux à l'occasion de festivals et salons internationaux (Game Awards, Pégases, Siggraph...)
- **Énergies renouvelables (EnR) et Eau : une filière en cours de structuration, qui bénéficie d'une géographie idéale et de l'absence d'industries polluantes**
- ✓ Un niveau de ressources énergétiques renouvelables unique en France, l'Occitanie bénéficiant du meilleur gisement éolien de France métropolitaine et du second potentiel photovoltaïque
  - ✓ Montpellier héberge déjà les sièges de grands groupes énergéticiens et peut s'imposer comme le hub national des EnR
  - ✓ Un cluster à venir pour fédérer les acteurs et structurer l'écosystème des EnR dans la perspective de contribuer au développement responsable de l'emploi dans le secteur et à la souveraineté énergétique du territoire via la production d'énergie décarbonée
  - ✓ Une forte demande en emplois à l'horizon 2030-2050 : un besoin en énergie électrique décarbonée plus important que celui de la période de l'âge d'or nucléaire (1970-1990), pour la filière photovoltaïque, augmentation de près de 75% du nombre d'emplois entre 2021 et 2025 et pour la filière éolien flottant, multiplication par 6 des emplois entre 2021 et 2025
  - ✓ Le premier centre UNESCO de recherche et de formation dédié à l'eau en France : ICIREWARD, réunissant près de 400 scientifiques issus de 17 laboratoires de recherche pour améliorer la compréhension des enjeux de l'eau.
  - ✓ Le pôle de compétitivité Aqua-Valley, qui accompagne le développement économique de la filière régionale de l'eau, pour répondre aux enjeux sanitaires, sociaux, économiques et environnementaux des territoires, et le pôle DERBI, accélérateur d'innovation en matière de transition énergétique
  - ✓ Des complémentarités avec la stratégie de croissance bleue développée par les territoires partenaires et voisins littoraux, notamment concernant l'éolien off-shore ou la production d'algo-carburants
- **Numérique : une filière historiquement implantée sur le territoire qui participe au rayonnement de la Métropole depuis plusieurs décennies**
- ✓ Plus de 4 000 établissements implantés sur le territoire qui représentent 26 300 emplois pour un chiffre d'affaires consolidé de plus de 19 milliards d'euros
  - ✓ Une filière représentée par des ambassadeurs de renom, industriels internationaux ou *success stories* locales qui s'appuient sur l'écosystème dense de R&D et d'innovation : ce dynamisme a constitué le premier critère d'attribution du label French Tech en 2014 puis Capitale French Tech dès 2019

7. Insee - % de la population âgée de 15 à 64 ans, à partir du recensement de la population 2020

8. Baromètre Attractivité & Résilience des Métropoles – Arthur Loyd 2022

9. Université de Montpellier – Classement de Shanghai – Août 2023

10. Université de Montpellier – Classement CWTW Leiden Ranking – Juin 2023

- ✓ Un écosystème mature et en pleine croissance animé par des acteurs associatifs dont le périmètre d'action est régional (ex. Digital 113, la Mêlée, etc.)
- ✓ Une stratégie ambitieuse pour accélérer la transformation de l'économie, grâce aux technologies d'avenir (IA par exemple), qui prend également en compte les enjeux de responsabilité sociétale et d'accessibilité par tous

- **Et des filières en cours de structuration et de développement :** la filière économique du sport, et celle du vin qui bénéficie de la mise en place récente d'un pôle dédié. Celui-ci a pour objectif de fédérer les acteurs de la filière, de la production à la distribution, de soutenir la visibilité du terroir et l'attractivité du territoire à l'échelle régionale, nationale et internationale.

### ...mais un tissu économique à renforcer

Au-delà des filières stratégiques, l'écosystème économique montpelliérain est riche d'un tissu dense de TPE et PME : plus de 80% des établissements du territoire comptent moins de 50 salariés<sup>11</sup>. Alors que le CHU est le premier employeur public de la Métropole, les premiers employeurs privés sont des ETI qu'il s'agit d'accompagner au quotidien et de conforter sur un territoire où le tissu industriel reste peu développé.

La Métropole doit ainsi renforcer son attractivité auprès des grands donneurs d'ordres et sièges sociaux pour structurer les filières, densifier les acteurs sur toute la chaîne de valeur et enrichir l'offre de services au bénéfice des entreprises déjà implantées pour créer de l'emploi local. Les filières stratégiques constituent à ce titre une opportunité exceptionnelle de développer des activités sur l'ensemble des chaînes de valeur, de la R&D à la production, et d'entraîner avec elles des sous-traitants et prestataires de services, pour faire la démonstration de la capacité du territoire à structurer des écosystèmes productifs et vecteurs de développement.

La densification de l'écosystème passe aussi par la capacité de la Métropole à accompagner les porteurs de projets innovants dans leur accélération et leur passage à l'échelle en phase de pré-industrialisation puis de production, pour miser sur la croissance exponentielle des activités et offrir des retombées positives sur le territoire et pour les populations.

La feuille de route du développement économique doit donc permettre de poursuivre le soutien à l'innovation et aux filières stratégiques, et de l'élargir au tissu dense de TPE/PME et ETI en favorisant l'implantation de grands donneurs d'ordres, moteurs de l'activité du territoire et créateurs d'emploi local.

## Quels enjeux pour la feuille de route ?

**Renforcer la position de Métropole innovante, tout en agissant au service de l'ensemble des entreprises du territoire pour consolider l'écosystème.**

- Un enjeu d'accompagnement des TPE/PME et ETI dans leur capacité à engager la transition pour économiser les ressources, et s'adapter aux transformations de l'économie, aux risques socio-environnementaux.
- Un enjeu d'attractivité des grands donneurs d'ordres, des centres de décision et des sièges sociaux capables de structurer et densifier l'écosystème.
- Un enjeu de développement des filières sur toute leur chaîne de valeur, et d'accompagnement des entreprises dans leurs phases de développement et notamment d'industrialisation pour assurer un avenir aux entreprises locales, et un emploi durable pour tous.



## C. Un territoire exposé au changement climatique, dont les initiatives ambitieuses doivent permettre de poursuivre la décarbonation de l'économie

### Un territoire exposé au changement climatique qui a pris des initiatives ambitieuses...

Le territoire de la Métropole est particulièrement exposé aux effets du changement climatique (allongement des périodes de forte chaleur, sécheresse, risque accru d'inondation...). Pour s'y adapter, la Métropole met en place des politiques audacieuses et inédites en France afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pression sur les ressources, tout en garantissant le développement du territoire et de son écosystème.

Sa politique de mobilité en est la principale illustration : la Métropole déploie ainsi la gratuité des transports publics pour tous à partir du 21 décembre 2023, avec l'objectif de décarboner les mobilités tout en maîtrisant le pouvoir d'achat des habitants et en garantissant l'accessibilité aux pôles économiques et commerciaux. Elle a également mis en place un réseau complet de vélolignes sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La Métropole souhaite, par ailleurs, œuvrer activement avec les autres opérateurs et autorités organisatrices à la structuration d'un Service Express Régional Métropolitain de transports en communs à haut niveau de services. Ce service, à la fois ferroviaire et routier, aura pour objectif de réduire l'empreinte carbone des déplacements des salariés sur le grand territoire, et de participer à une meilleure spatialisation de l'activité économique et de la croissance démographique.

Par ailleurs, dans le cadre du schéma directeur de l'énergie, qui vise à plus de sobriété et de performance énergétique pour la collectivité et les entreprises, un plan solaire accompagne le développement du photovoltaïque sur le territoire d'ici à 2050, notamment au travers de la mise à disposition d'un cadastre solaire. Le triplement des surfaces raccordées à un réseau de chaleur et de froid d'ici 2030 constitue en parallèle un autre levier de décarbonation et de maîtrise des coûts énergétiques pour les entreprises.

Toujours dans une optique de sobriété, et pour continuer d'offrir des opportunités et des conditions attractives d'implantation et de développement pour les entreprises, la Métropole donne la priorité au réinvestissement urbain et mise sur la coopération interterritoriale pour répondre aux besoins immobiliers des entreprises.

La Métropole s'est pour cela fixée des objectifs ambitieux de maîtrise de la consommation foncière dans le cadre du PLUi et se dote de solutions pour s'y adapter tout en poursuivant le développement économique. Elle s'est ainsi engagée à réduire d'au moins 25% la consommation foncière à l'horizon 2034 par rapport à la période 2010-2021, et de réaliser 60% des développements urbains à vocation mixte dans l'enveloppe de l'urbanisation déjà existante ou engagée depuis 2021.

### ... à poursuivre et à accélérer pour atteindre la neutralité carbone.

Alors que l'empreinte carbone par habitant sur le canton-ville de Montpellier se fixe à 7,6 tCO<sub>2</sub>e/an (contre 8,6 tCO<sub>2</sub>e/an en moyenne à l'échelle nationale)<sup>12</sup>, le chemin est encore long vers les objectifs de 5 tCO<sub>2</sub>e/an d'ici 2030 et 2 tCO<sub>2</sub>e/an d'ici 2050 nécessaires pour atteindre la neutralité carbone.

Pour engager un virage complet vers la décarbonation de son territoire et de son économie, la Métropole doit donc se poster à l'avant-garde des transitions. Elle doit encourager toutes les entreprises du territoire à s'engager sur la même voie qu'elle et les accompagner dans leurs transformations. Pour être au rendez-vous des impératifs de la transition environnementale, elle doit aussi accompagner les entreprises dans leurs transitions technologiques et sociales, conditions nécessaires à la résilience des activités dans un monde soumis au changement climatique.

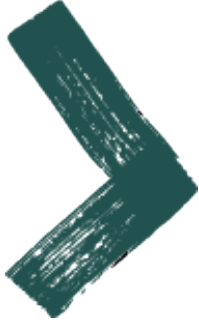








# III. UNE FEUILLE DE ROUTE ARTICULÉE AUTOUR DE 2 GRANDS ENJEUX TRANSVERSAUX ET 4 AXES STRATÉGIQUES



## A. Deux enjeux transversaux, *filles rouges* de la stratégie de développement économique à horizon 2030

Consciente de ses forces et atouts distinctifs, mais aussi des enjeux auxquels elle fait face, la Métropole a construit sa feuille de route de développement économique autour de deux enjeux transversaux qui structurent et guident tout son projet de développement économique jusqu'à 2030 :

1. **Accompagner le tissu économique local dans son adaptation aux transitions environnementales, technologiques et sociales.**
2. **Favoriser les conditions d'un emploi durable pour tous.**

En puisant son inspiration dans son histoire, ses racines et ses valeurs, et en proposant un projet audacieux pour l'ensemble du territoire, Montpellier Méditerranée Métropole souhaite écrire un futur désirable pour « *les enfants de la surdoudée* ».

La Métropole se met ainsi au service des entreprises du territoire et s'attelle à constituer un territoire où l'avenir s'invente.

**Elle se fixe un cap à 2030 : valoriser la créativité, l'attractivité, les compétences disponibles sur le territoire et le dynamisme de l'écosystème, pour développer des activités à impact réduit sur l'environnement, mais aussi pourvoyeuses d'emplois de qualité, pour tous et dans des secteurs d'activités viables, porteuses d'un modèle de société plus inclusif et vecteur de cohésion sociale entre les habitants, les organisations et les territoires.**

Dans ce nouveau paradigme, Montpellier Méditerranée Métropole assume son état d'esprit conquérant et se rêve en ville de l'écologie et de l'innovation, soucieuse et solidaire de chacun, à la fois robuste face aux menaces et ouverte sur le monde.

## B. Quatre axes stratégiques pour déployer les nouvelles ailes économiques du territoire

Afin de répondre aux opportunités, mais aussi aux fragilités mises à jour par le diagnostic et la consultation des parties prenantes du développement économique, il est proposé de poursuivre un plan d'actions opérationnel autour de quatre axes stratégiques :

1. **Une Métropole motrice des transitions qui vont guider la prochaine décennie**
2. **Une Métropole rayonnante et innovante, soutien de ses filières stratégiques**
3. **Une Métropole inclusive, au service de l'emploi durable et de qualité pour tous**
4. **Une Métropole équilibrée, gage d'un territoire attractif et protecteur de la rareté**

# Une Métropole motrice des transitions qui vont guider la prochaine décennie



Alors que le changement climatique s'accélère, que les risques s'accroissent pour les entreprises et les populations, un nouveau paradigme économique est nécessaire. Les entreprises doivent développer de nouveaux modèles d'approvisionnement, de production et de commercialisation pour mieux appréhender et répondre aux risques climatiques, tout en réduisant leur impact sur l'environnement.

Pour rester compétitives et accroître leur différenciation dans un contexte de concurrence accrue, elles doivent également effectuer de profondes transformations technologiques en misant sur l'innovation pour développer de nouveaux leviers de développement à l'ère de la rareté. A ce titre, la collaboration avec les acteurs de la recherche s'avère plus que jamais nécessaire pour favoriser le transfert de connaissance, la diffusion des données et des technologies de pointe.

Enfin, s'il est nécessaire de prendre en compte l'impact environnemental des activités, il est également primordial de considérer leur impact sur les sociétés, afin de garantir un développement et un partage de la valeur équilibré, vecteurs de cohésion sociale.

La conjonction de ces trois grandes transitions environnementale, technologique et sociale constitue le défi principal des entreprises et des organisations pour la prochaine décennie : Montpellier Méditerranée Métropole s'engage à accompagner les entreprises pour y faire face.

## DEUX OBJECTIFS

1. Accompagner toutes les entreprises dans les transitions environnementales et sociales
2. Accompagner toutes les entreprises dans les transitions technologiques en mobilisant l'écosystème d'innovation métropolitain



## OBJECTIF 1

### **Accompagner toutes les entreprises dans les transitions environnementales et sociales**

À l'heure où les dérèglements climatiques peuvent avoir un impact sur les chaînes d'approvisionnement, sur les systèmes de production et de commercialisation, les entreprises n'ont d'autres choix que d'anticiper et de s'adapter.

En parallèle, elles doivent répondre à l'évolution des usages et de la demande, mais aussi à des contraintes réglementaires, financières et sociétales de plus en plus fortes. En effet, à mesure que la prise de conscience du changement climatique s'accélère, la réglementation évolue, les financeurs sont de plus en plus nombreux à intégrer des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans leurs grilles d'analyse et les jeunes talents de plus en plus soucieux des engagements de leurs futurs employeurs.

Cette prise de conscience implique pour les entreprises de revoir les modèles de gouvernance et les indicateurs d'évaluations de leurs activités pour mieux prendre en compte leurs impacts environnementaux et sociétaux.

Pour autant, l'amélioration des performances environnementales et sociales, supposent des transformations profondes des modèles économiques. Or, toutes les entreprises ne disposent pas des ressources nécessaires pour engager ces transformations. C'est la raison pour laquelle Montpellier Méditerranée Métropole souhaite se positionner comme un allié privilégié de ces processus.

La Métropole porte ainsi une ambition claire : devenir un territoire d'entreprises à impact positif, et propose pour cela d'accompagner dans leur transformation toutes les entreprises, quelles que soient leur taille et leurs activités. Elle poursuit des actions ciblées depuis plusieurs années et déploie désormais un outil de taille avec la création de la nouvelle Agence de Développement et des Transitions.

## OBJECTIF 2

### **Accompagner toutes les entreprises dans les transitions technologiques en mobilisant l'écosystème d'innovation métropolitain**

La création, l'innovation et les solutions numériques font partie de l'ADN historique de Montpellier Méditerranée Métropole qui puise dans le terreau fertile de la recherche et de l'entrepreneuriat pour mettre ses forces vives au service du projet ambitieux mais nécessaire de transformation de l'économie.

Car si le territoire est fidèle à son identité et son passé, il est résolument tourné vers l'avenir, et la Métropole porte la conviction que l'innovation est clef pour adresser les enjeux de demain.

## **LEVIER 1**

### **Accompagner les entreprises dans la transformation de leurs modèles économiques et l'évaluation de leur impact**

- Animation partenariale et soutien d'associations et d'actions qui participent au développement de « l'entrepreneuriat à impact » : sensibilisation, accompagnement, financement, labélisation, événementiel.
- Politique engagée au BIC pour mesurer l'impact des projets accompagnés.
- Partenariat avec le forum Transition Invest de la CCI : rendez-vous BtoB entre les TPE/PME du territoire et 50 partenaires financeurs des transitions.
- Souscription à des instruments financiers orientés vers des enjeux de transition.

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- Déploiement de l'Agence de Développement et des Transitions à partir de 2024. Instrument inédit à l'échelle nationale, elle aura pour mission d'accompagner les acteurs économiques du bassin de vie dans leurs transitions et transformations via des outils techniques, la mise en réseau et la proposition de plans d'actions opérationnels et sur mesure.
- Développement de "Montpellier Impact", portail digital d'engagement RSE en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Pratique, agile et inspirant, il viendra renforcer les liens entre les entreprises et les associations œuvrant au cœur de ces territoires pour maximiser l'impact sociétal positif des entreprises impliquées.
- Accompagnement des entreprises dans le cadre de l'animation du Schéma Directeur des Energies.
- Partenariat avec Occte : société de gestion à mission créée à l'initiative de la Région pour financer l'économie de demain. La Métropole va investir 2M€ dans Occidev, fonds principalement centré sur la Santé Globale visant à accompagner la transformation des entreprises du secteur vers des modèles plus durables.
- Développement de l'économie circulaire en identifiant les filières à fort enjeu et mise en place de plans d'actions pour limiter les impacts négatifs de la production, limiter la génération de déchets et favoriser la réparation, le réemploi, le recyclage, développer l'éco-conception et l'économie de la fonctionnalité

**Et pour demain...**

**AXE 1 – Une Métropole motrice des transitions qui vont guider la prochaine décennie**

**Objectif 1 - Accompagner toutes les entreprises dans les transitions environnementales et sociales**

## **LEVIER 2**

**Utiliser la commande publique comme levier d'impact**

- Plateforme clause sociale renforcée au cours de la mandature : plus de 40 maîtres d'œuvres accompagnés et 48 acteurs de l'emploi devenus partenaires. Cette politique a permis la réalisation de près 440 685 heures de travail, par des publics en insertion professionnelle en 2022, dont 61% sur les marchés Métropole et Ville.

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- Mise en application du SPASER voté en avril 2022, plan d'actions dans lequel la Métropole s'engage à utiliser la commande publique comme levier d'action en faveur de :
  1. La protection de l'environnement, la santé et la transition énergétique, en développant des clauses environnementales, des constructions durables et en promouvant l'économie circulaire ;
  2. L'insertion et l'équité sociale, en renforçant plus encore les clauses sociales et en expérimentant les marchés réservés (structures insertion et handicap), les plans progrès (depuis 2022, signature de 17 plans progrès sur le territoire), la diversification des métiers impactés et la lutte contre toute forme de discrimination pour assurer l'égalité, etc. ;
  3. Le développement économique du territoire, en facilitant l'accès des TPE/PME aux marchés, en stimulant l'innovation sur le territoire métropolitain et en promouvant l'ESS ;
- Organisation de rencontres entre acheteurs publics et entreprises du territoire en associant les pôles et directions de la Métropole (mobilité, déchets et cycles de l'eau...) pour identifier les synergies entre développement économique et les autres politiques publiques.

**Et pour demain...**



### **LEVIER 3**

#### **Soutenir la dynamique florissante de l'ESS sur le territoire et faire de la métropole un territoire d'expérimentation de nouveaux modèles économiques et sociaux**

La Métropole soutient et souhaite renforcer la dynamique historiquement forte de l'ESS sur le territoire montpellierain avec l'ambition de devenir « Montpellier Méditerranée Métropole, terre d'Économie Sociale et Solidaire ».

- Soutien de la CRESS (Chambre Régionale de l'ESS).
- Soutien à des outils de finance solidaire pour structurer l'ESS.
- Soutien aux dispositifs d'émergence d'entreprises innovantes socialement et écologiquement et au développement de coopératives, SCOP, SCIC et CAE.
- Participation active à la structuration initiale et à la programmation de la SCIC Halle Tropisme (tiers lieu culturel et créatif).
- Contribution au développement des achats responsables (ex. : rencontres BtoB organisées avec la CRESS pour favoriser les achats auprès de SIAE).
- Entretien de partenariats opérationnels entre la Métropole et les associations locales, pour agir au plus près du terrain.

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- Faire de l'ESS, avec sa capacité à répondre de manière innovante aux enjeux de transitions du territoire, un levier fort pour la transition économique. La Métropole souhaite particulièrement appuyer le développement des projets innovants dans les filières de l'économie circulaire et du réemploi, pour beaucoup portés par l'ESS.
- Favoriser les formes économiques innovantes, hybridations économiques (SCIC, PTCE, etc.) et les synergies public-privé pour répondre aux besoins du territoire et aux enjeux sociétaux d'aujourd'hui et de demain.
- Organiser au second semestre 2024 les Assises de l'Économie Sociale et Solidaire, avec l'ensemble de ses partenaires.
- Engager les réflexions autour de la monnaie locale et les mécanismes alternatifs de finance solidaire.

**Et pour demain...**

**AXE 1 – Une Métropole motrice des transitions qui vont guider la prochaine décennie**

**Objectif 2 - Accompagner toutes les entreprises dans les transitions technologiques en mobilisant l'écosystème d'innovation métropolitain**

## **LEVIER 1**

**Renforcer la place de Montpellier comme capitale méditerranéenne de l'innovation, en facilitant les synergies au sein de l'écosystème et en capitalisant sur le savoir-faire, les outils et équipements du territoire**

---

- Construction et programmation de la Halle de l'Innovation.
- Soutien financier à l'Enseignement Supérieur et la Recherche (via le CPER notamment).
- Soutien à la Société d'accélération du transfert de technologies (SATT) AxLR pour mieux valoriser la recherche issue du territoire.
- Mise en place d'une stratégie d'animation de l'écosystème montpellierain en santé globale.
- Soutien au Pôle Universitaire d'Innovation.
- Soutien de la dynamique entrepreneuriale locale en favorisant la création de nouvelles entreprises sur le territoire et leur pérennité (aides à la création ou reprise d'entreprises par exemple), en partenariat avec les chambres consulaires, IMPSL, BG, AIRDIE, etc.

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- Mise en place de nouveaux mécanismes d'accompagnement financier : aides directes sous forme d'avances remboursables, dédiées aux projets d'innovation.
- Renforcement de la position du BIC comme référence mondiale de l'incubation : coopérations avec des structures à l'international, mise en visibilité des *alumni*, etc.
- Structuration, en lien avec le BIC et les partenaires économiques, d'outils d'accompagnement au changement d'échelle (*scale up*) et au développement des entreprises innovantes pour les rapprocher des besoins du marché et ancrer des activités et de l'emploi local.
- Renforcement de la coopération internationale pour l'innovation : favoriser les échanges entre acteurs internationaux de la recherche et les entreprises implantées localement (développement de l'International Innovation Hub de MedVallée par exemple).
- Développement d'une stratégie métropolitaine ESRI s'alignant avec la transition environnementale, technologique et sociale du territoire.

**Et pour demain...**

**AXE 1 – Une Métropole motrice des transitions qui vont guider la prochaine décennie**

**Objectif 2 - Accompagner toutes les entreprises dans les transitions technologiques en mobilisant l'écosystème d'innovation métropolitain**

## **LEVIER 2**

### **Accompagner la transition numérique de l'écosystème**

---

- Accompagnement des commerçants et artisans à l'évolution des pratiques des consommateurs et à la digitalisation de leurs activités : partenariat avec la CCI pour le financement d'audits numériques des commerces.
- Accompagnement des professionnels dans la numérisation de leurs activités via le soutien de la Métropole au partenariat CCI/Google Ateliers et les conseillers numériques déployés dans le cadre de France Services.
- Dialogues, échanges de bonnes pratiques entre les structures d'incubation de la Métropole et de ses territoires partenaires.
- Participation des acteurs et start-up des différents écosystèmes à des rencontres communes, notamment avec les grands investisseurs.

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- Identification des potentiels offerts par l'intelligence artificielle et suivi des évolutions de la filière numérique en lien avec le déploiement de cette technologie : un travail à réaliser avec le pôle Numérique et Données de la Métropole, en s'appuyant sur le projet de cluster IA et la convention citoyenne prévue sur le sujet.
- Poursuite du déploiement de la politique de numérique responsable, en sensibilisant et incitant les acteurs économiques à adopter les bonnes pratiques pour réduire l'impact carbone du numérique.
- Mise en place d'une plateforme digitale (*marketplace*) centralisant l'offre des commerçants et artisans locaux.
- Développement d'un partenariat avec la CMA pour accompagner les artisans dans leur transition numérique.

**Et pour demain...**



# Une Métropole rayonnante et innovante, soutien de ses filières stratégiques



Depuis plusieurs années, Montpellier Méditerranée Métropole travaille à identifier, structurer, accompagner et développer des filières stratégiques porteuses de sens et de valeur économique, environnementale et sociale sur le territoire. Sous son égide, les filières de la santé, l'agri-agro, les industries culturelles et créatives, le numérique et l'environnement (élargi aux énergies renouvelables et à l'eau) se sont ainsi considérablement développées. Elles résultent chacune d'une histoire propre et présentant aujourd'hui des degrés de maturité variés.

Ces filières devront cependant pouvoir s'adapter à la transformation de l'économie. L'accompagnement des acteurs qui les portent doit se poursuivre pour assurer le passage à l'échelle, l'industrialisation, la diversification des activités et la création d'emplois pour tous sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Pour faciliter et accélérer leur développement, la Métropole peut s'appuyer sur son écosystème de R&D et notamment les établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire. Ceux-ci jouent un rôle clé en proposant des formations adaptées aux besoins des entreprises des filières, ou par leurs programmes de recherche.

De nouvelles filières émergentes restent également à structurer, comme le vin, que la Métropole a choisi de développer pour valoriser une activité séculaire sur le territoire, ou encore la filière économique du sport qui bénéficie de nombreux atouts sur le territoire (équipes de haut niveau, équipements et infrastructures, entreprises en croissance).

Ces filières peuvent à leur tour constituer des leviers stratégiques d'innovation, d'emplois, de rayonnement et d'attractivité, pour permettre au territoire de rayonner, mais surtout, de créer des activités à haute valeur ajoutée, et créatrices d'emplois pour les habitants. Il relève de la responsabilité de la Métropole de les accompagner et de coordonner l'ensemble de l'écosystème pour les renforcer.

## QUATRE OBJECTIFS

1. Approfondir et harmoniser le travail sur les filières stratégiques existantes et identifier les nouvelles filières prometteuses [ structurer ]
2. Construire une offre d'accompagnement adaptée à la maturité des filières et la rendre visible et facilement mobilisable par l'écosystème [ accompagner ]
3. Élaborer une offre d'accueil adaptée aux typologies d'acteurs par filière pour faciliter leur intégration aux écosystèmes locaux [ accueillir ]
4. Accroître la visibilité nationale et internationale de la dynamique territoriale [ faire rayonner ]

**AXE 2 – Une Métropole rayonnante et innovante, soutien de ses filières stratégiques**

**Objectif 1** - Approfondir et harmoniser le travail sur les filières stratégiques existantes et identifier les nouvelles filières prometteuses  
[ structurer ]

### **LEVIER 1**

**Évaluer le poids et la dynamique de chaque filière à travers des observatoires thématiques**

---

- Observatoire économique des ICC publié chaque année depuis 2021.
- Réflexions préalables pour la structuration d'un Pôle Vin.

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- Extension de l'analyse à chaque filière stratégique.
- Mise en place d'un observatoire économique général, sur la base d'une enquête annuelle nécessitant la participation active de tous les acteurs du territoire métropolitain et dans un second temps à l'échelle et dans le cadre de l'Agence de Développement et des Transitions.
- Étendre les réflexions sur le Pôle Vin aux territoires partenaires producteurs, notamment le Pic Saint Loup et la Vallée de l'Hérault.
- Études pour le développement de la filière économique du sport.

**Et pour demain...**

**AXE 2** – Une Métropole rayonnante et innovante, soutien de ses filières stratégiques

**Objectif 1** - Approfondir et harmoniser le travail sur les filières stratégiques existantes et identifier les nouvelles filières prometteuses  
[ structurer ]

## LEVIER 2

**Déterminer les objectifs stratégiques de chaque filière et construire un plan d'actions adapté à chacune, pour renforcer les chaînes de valeur de l'innovation et de la création**

---

- Définition d'un plan d'actions annuel pour la structuration de la filière des ICC.
- Adoption du plan d'actions stratégique MedVallée en juillet 2022.

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- Pour chaque filière, définition d'un plan d'actions annuel qui permette d'assurer la continuité des projets mis en œuvre d'une année à l'autre.

**Et pour demain...**



**AXE 2 – Une Métropole rayonnante et innovante, soutien de ses filières stratégiques**

**Objectif 1** - Approfondir et harmoniser le travail sur les filières stratégiques existantes et identifier les nouvelles filières prometteuses  
[ structurer ]

### LEVIER 3

**Impulser une dynamique de coopération entre les acteurs de chaque filière et dans une perspective inter-filières**

- Création de MedVallée, qui structure les acteurs de la Santé Globale et porte les interactions inter-filières (santé, environnement, agri-agro) dans son ADN : organisation de rencontres entre nouveaux arrivants et entreprises majeures du territoire pour faciliter l'intégration aux écosystèmes.

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- Travail collaboratif engagé pour la constitution d'un pôle territorial ICC, entrant dans le cadre d'un dispositif France 2030 (lauréat d'un AMI du ministère de la Culture en octobre 2023 et candidat à l'AAP associé pour 2024).
- Co-construction d'un cluster EnR avec notamment les territoires voisins partenaires dans le cadre de l'Agence de Développement et des Transitions.
- Partenariats public-privé : volonté de développer des partenariats entre les institutions de recherche et les filières pour mener des projets de recherche conjoints.

**Et pour demain...**

**AXE 2 – Une Métropole rayonnante et innovante, soutien de ses filières stratégiques**

**Objectif 2 - Construire une offre d'accompagnement adaptée à la maturité des filières et la rendre visible et facilement mobilisable par l'écosystème**  
[ accompagner ]

## **LEVIER 1**

**Consolider et faire connaître les parcours et outils d'accompagnement en relation avec les partenaires**

- Réalisation d'un diagramme de l'accompagnement, filière par filière, qui permette d'identifier les différents interlocuteurs et partenaires, acteurs de l'accompagnement (financiers, environnementaux, administratifs, de formation, de recrutement, etc.).

**Et pour demain...**

## **LEVIER 2**

**Décliner les dispositifs d'incubation aux filières en construction**

- Mise en place du Montpellier Game Lab, dispositif d'incubation dédié au secteur du jeu vidéo et construit en partenariat entre le BIC et Push Start (association régionale spécialisée dans l'accompagnement des acteurs du jeu vidéo).

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- Élargissement du dispositif Montpellier Game Lab au secteur de l'animation pour les ICC et à la filière EnR, en lien avec les partenaires.

**Et pour demain...**

## **LEVIER 3**

**Identifier des dispositifs financiers qui permettent de soutenir les projets des entreprises**

- Fonds d'aide à la création ICC, porté par le Pôle Culture et Patrimoine, qui soutient des projets stratégiques pour des acteurs du territoire et garantit leur viabilité.

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- Identification des spécificités des modèles économiques de chaque filière et mise en relation avec les financeurs.
- Création d'un dispositif d'aides directes avec des critères d'éligibilité correspondant aux enjeux sociétaux et environnementaux portés par la Métropole.
- Mise en place de nouveaux mécanismes d'accompagnement financiers : aides directes sous forme d'avances remboursables, dédiées aux projets d'innovation.

**Et pour demain...**

**AXE 2 – Une Métropole rayonnante et innovante, soutien de ses filières stratégiques**

**Objectif 3** - Elaborer une offre d'accueil adaptée aux typologies d'acteurs par filière pour faciliter leur intégration aux écosystèmes locaux  
[ accueillir ]

### LEVIER 1

**Identifier les besoins immobiliers des entreprises selon leur typologie et leur degré de maturité, anticiper les évolutions en travaillant sur des parcours immobiliers d'entreprises**

- Création de la Cité Créative dédiée aux ICC : les acteurs, exogènes ou endogènes, doivent pouvoir trouver, dans le quartier, une solution immobilière correspondant à chaque stade de leur évolution.

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- Consolidation des parcours immobiliers qui doivent être rendus possibles à l'échelle de la Métropole puis du périmètre de l'Agence de Développement et des Transitions en facilitant la connaissance des spécificités et besoins de chaque filière ou acteurs par les partenaires immobiliers.

**Et pour demain...**

### LEVIER 2

**Accompagner les collaborateurs des entreprises qui s'implantent sur le territoire, en particulier lorsqu'elles sont exogènes**

- Identification de prestataires potentiels pour la logistique et les démarches administratives.

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- Définition d'un catalogue de services d'accompagnement à l'intégration sur le territoire en lien avec des partenaires spécialisés.

**Et pour demain...**

**AXE 2 – Une Métropole rayonnante et innovante, soutien de ses filières stratégiques**

**Objectif 4 - Accroître la visibilité nationale et internationale de la dynamique territoriale**  
[ faire rayonner ]

### LEVIER 1

**Faire connaître les actions et actualités des écosystèmes à travers des outils de communication variés**

- Publication de Flash Actus ICC mensuels, magazine ICC, newsletter Entreprendre, communications sur les réseaux sociaux Entreprendre (X et LinkedIn)

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- Publication de Flash Actus mensuels par filière.

**Et pour demain...**

### LEVIER 2

**Accroître la visibilité nationale et internationale des filières à travers des rendez-vous innovants, fédérateurs et à fort impact, portés par, ou en partenariat avec, la collectivité**

- Organisation et/ou participation à des événements thématiques (Energaiïa, Water Days, Futurapolis, ICONIC, afterworks MedVallée, Clubs ICC, etc.).

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- Déclinaison du principe des afterworks MedVallée et des Club ICC à d'autres filières (Club EnR, Club du Numérique, etc.).

**Et pour demain...**

### LEVIER 3

**Accompagner les entreprises du territoire dans les rendez-vous internationaux incontournables des filières stratégiques**

- Stand de la Métropole à Vivatech, organisation d'afterworks de la Métropole au MIFA (Annecy).

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- Identification des salons où les entreprises du territoire sont très représentées et élaboration d'une stratégie d'accompagnement (délégation, stand, temps fort, etc.) avec les partenaires (Ad'Occ, EPCI membres de l'Agence d'Attractivité et de Développement, Communautés de Communes Rhony-Vistre Vidourle, Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée).
- Élargissement du panel de partenaires du territoire mobilisables (Port de Sète, l'aéroport Montpellier Méditerranée, Cap Gallargues...) pour illustrer la dynamique collaborative locale.

**Et pour demain...**



# Une Métropole inclusive, au service de l'emploi durable et de qualité pour tous



La transformation de l'économie et le chemin vers la transition écologique ne peuvent convaincre et prendre forme concrètement que s'ils sont vecteurs d'emplois et gages d'une amélioration générale de la qualité de vie.

Sur le territoire de la Métropole, la transformation de l'économie doit servir de tremplin à l'emploi pour tous, et la transition écologique s'accompagner d'une transition sociale solidaire.

Le développement des filières stratégiques doit permettre de créer des emplois diversifiés, tant par leur niveau de compétences que par les types d'activités qu'ils concernent (recherche, production, services aux entreprises, etc.) et l'économie de proximité doit offrir des emplois de qualité, économiquement viables, rémunérateurs et durables.

Les caractéristiques de la population, jeune, en croissance, relativement diplômée, offrent un vivier de talents pour les entreprises qu'il s'agit d'ancrer localement, d'accompagner et former aux évolutions des métiers. La Métropole a un rôle à jouer pour aligner l'ensemble des acteurs et faciliter l'adéquation entre offre et demande d'emploi en soutenant par exemple, dans les établissements d'enseignements supérieurs, les formations répondants aux besoins des entreprises du territoire.

La Métropole dispose de tous les atouts pour cela, avec des universités historiques et de renom, un réseau dense d'écoles, de centres de formation et une population de près de 70 000 étudiants.

## TROIS OBJECTIFS

1. Favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi
2. Accompagner les filières stratégiques et de proximité sur toute leur chaîne de valeur et ainsi créer de l'emploi local pour tous
3. Favoriser l'innovation sociale et développer les supports d'inclusion

Alors que le bassin d'emploi montpelliérain est parmi les plus dynamiques du pays, les enquêtes « Besoins en Main d'Œuvre » (BMO) réalisées par Pôle Emploi, font état de plus de 50% des projets de recrutement jugés difficiles par les employeurs<sup>13</sup>. Dans le même temps, le taux de chômage s'élevait à 9,3% au 2<sup>e</sup> trimestre 2023, soit un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale (7,2%). Ce paradoxe constitue un des nombreux défis que veut relever la Métropole, en favorisant l'adéquation entre l'offre et la demande

## **LEVIER 1**

### **Favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi**

Les enjeux en matière d'emplois sont complexes et multiples : une forte dynamique de création d'emplois par les entreprises locales, une croissance démographique soutenue, un taux de chômage élevé sur le territoire, un nombre important de personnes éloignées de l'emploi, des entreprises qui peinent à trouver les compétences recherchées, un rapport au travail qui a changé depuis la crise sanitaire de la COVID-19, des métiers qui vont disparaître, de nouveaux besoins à anticiper... Autant de questions auxquelles il est nécessaire de répondre, notamment par une coordination territoriale indispensable avec les services de l'État d'abord, et les acteurs économiques ensuite.

- Coopération renforcée avec les services de l'État (DDETS), la Mission Locale des Jeunes, Pôle Emploi, autour des questions d'emploi, d'insertion, de politique de la ville et de RSE.
- Conventions de partenariat passées avec tous les acteurs de l'emploi dans le cadre de la clause sociale.

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- La Métropole souhaite prendre sa part dans une gouvernance renouvelée pour l'emploi dans le cadre de France Travail, avec un co-pilotage Métropole/EPC compétents et partenaires Etat, sur le grand bassin montpelliérain, afin de mobiliser les principaux leviers de la politique métropolitaine (développement économique, politique de la ville, mobilité et aménagement du territoire) au service du plein emploi et pour faire fructifier les liens étroits entretenus historiquement entre la Métropole, Pôle Emploi, la Mission Locale et les autres partenaires du territoire.
- Coordination accrue avec les établissements d'enseignement supérieur du territoire pour développer des offres de formation en adéquation avec les filières stratégiques en structuration et les besoins des entreprises locales.

**Et pour demain...**

## **LEVIER 2**

**Prendre en compte les enjeux d’évolution des métiers dans le contexte de la décarbonation de l’économie et de la transition sociale**

- Sensibilisation de tous les développeurs économiques aux enjeux de la transition écologique et ses conséquences sur les systèmes économiques (séminaire animé par le Shift Project en 2023).

**Jusqu’à aujourd’hui...**

- Dans le cadre de la gouvernance locale de France Travail, propositions à formuler à l’ensemble des partenaires de l’emploi et de la formation pour impulser une démarche prospective de GPEC territoriale, voire interterritoriale, dans le cadre de l’Agence de Développement et des Transitions à horizon 2030, répondant aux besoins des métiers de demain.
- Alignement avec le CPRDFOP<sup>14</sup> Occitanie pour la construction d’offres de formation qui préparent aux métiers de demain.

**Et pour demain...**

## **LEVIER 3**

**Mettre en œuvre des actions favorisant le rapprochement entre l’offre et la demande d’emploi**

- Mobilisation des acteurs de l’emploi et de la formation pour étudier les besoins RH et proposer des formations sur-mesure dans le cadre de projets d’implantation / développement.
- Organisation (et/ou soutien) de salons de l’emploi. Par ex. : les Rencontres pour l’Emploi de la Métropole au stade de la Mosson le 12/12/2023.

**Jusqu’à aujourd’hui...**

- Mise en place d’outils novateurs d’aide au recrutement, à rebours des schémas traditionnels, participation au développement de groupements d’employeurs, etc.

**Et pour demain...**

La croissance des filières stratégiques sur le territoire, et en particulier celles de la santé, du numérique et des industries culturelles et créatives, a permis de développer des emplois à haut niveau de qualification et à forte valeur ajoutée, qui participent au rayonnement du territoire.

Néanmoins, le soutien apporté à ces filières doit également viser tous les autres niveaux de qualification, pour garantir la présence d'emplois nombreux et variés, et assurer un niveau de vie satisfaisant à une plus large part de la population. Ces filières, comme les autres, ont besoin d'opérateurs, de techniciens, de logisticiens, de fonctions support, aux côtés des ingénieurs et chercheurs pour se développer.

De la même manière, l'économie de proximité, c'est-à-dire les métiers du commerce, de l'artisanat, du tourisme et des services, vecteurs essentiels de cohésion sociale, doivent être soutenus pour garantir une juste rémunération et accélérer leur montée en gamme.

Pour rétablir de justes équilibres et assurer des emplois de qualité, durables, la Métropole s'engage.

## **LEVIER 1**

**Poursuivre la structuration des filières stratégiques, et notamment vers les activités productives, et accompagner le déploiement de formations adaptées**

- Accueil et accompagnement à l'implantation des organismes de formation. Par exemple, plus d'une quarantaine d'offre de formations sont implantées localement pour les ICC.

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- Sensibiliser les publics, notamment issus des QPV aux filières stratégiques du territoire dès le plus jeune âge (numérique, santé globale, ICC et EnR en particulier) dans le cadre de rencontres dédiées et de journées « hors les murs » des clusters et entreprises, au plus près des publics concernés (en lien avec la Mission Locale, les CFA, etc.).
- Impulser des démarches de GPECT sur les filières stratégiques (en lien avec France Travail, le cas échéant) :
  - Mobiliser les acteurs des filières stratégiques pour une large concertation sur l'emploi et structurer des observatoires des métiers et compétences ;
  - Identifier les formations à développer et coopérer avec les entreprises, l'université et les acteurs de la formation professionnelle pour adapter l'offre.

**Et pour demain...**



**AXE 3 – Une Métropole inclusive, au service de l'emploi durable et de qualité pour tous**

**Objectif 2 – Accompagner les filières stratégiques et de proximité sur toute leur chaîne de valeur et ainsi créer de l'emploi local pour tous**

## **LEVIER 2**

**Poursuivre la structuration des filières stratégiques, et notamment vers les activités productives, et accompagner le déploiement de formations adaptées**

- Appui aux associations de commerçants.
- Soutien annuel à la CAPEB.
- Soutien aux créateurs locaux à travers des manifestations commerciales, comme les Hivernales de Montpellier.

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- Création d'un guichet unique d'accompagnement des commerçants et artisans via une interface numérique et une structure porteuse dédiée (Office du Commerce).
- Poursuite des actions de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs.
- Animation du lien quotidien avec les commerçants et artisans.
- Travail à développer avec les socio-professionnels du tourisme pour établir des plans de recrutement durables et responsables.
- Valorisation des métiers des services, et notamment des services à la personne, en lien avec la filière santé promue sur le territoire.

**Et pour demain...**

Forte de son identité innovante et créative, et concernée par l'importance de l'enjeu de l'emploi, la Métropole est prête à déployer des outils d'innovation sociale et à développer des supports d'inclusion ambitieux.

Il s'agit notamment de faciliter la création d'entreprises par tous, et de baisser le seuil de l'innovation, pour permettre à tous les publics de développer leurs projets partout sur le territoire.

Pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, la Métropole cherche également à développer des supports de travail dédiés et rémunérés permettant de mettre ou remettre le pied à l'étrier aux personnes les plus éloignées de l'emploi et du monde du travail, notamment avec des programmes comme « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », une démarche qui permet d'adosser les actions d'insertion professionnelle à des situations réelles de travail et de répondre aux besoins concrets des entreprises.

### **LEVIER 1**

**Soutenir les actions d'accompagnement renforcé vers l'emploi et/ou de créations d'entreprises pour des publics éloignés des cercles socio-économiques - les jeunes, les habitants des QPV et les femmes monoparentales et/ou isolées**

- Soutien d'associations qui accompagnent l'insertion professionnelle, en levant de multiples freins.
- Soutien des programmes d'accompagnement dédié à l'entrepreneuriat pour tous.
- Accompagnement de créateurs d'entreprises innovantes éloignés des cercles socio-économiques classiques dans le cadre du dispositif French Tech Tremplin (BIC de Montpellier).

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- Ouverture d'une nouvelle antenne de la Mission Locale au cœur du quartier prioritaire du Petit Bard.
- Déploiement du programme d'animation « Osez entreprendre Mosson » (fin 2023) mobilisant une quinzaine d'acteurs de la création d'entreprises et incluant :
  - Cafés rencontres d'experts
  - Présence accrue du BIC à la Mosson
  - Permanences du bus « Entrepreneuriat pour Tous »
  - Point d'info au sein des Halles 4 Saisons

**Et pour demain...**

## **LEVIER 2**

### **Développer des supports d'inclusion via de l'activité économique**

- Développement des clauses sociales pour réserver du temps de travail à des personnes en parcours d'insertion professionnelle.
- Soutien direct et attribution de marchés réservés aux SIAE (structures d'insertion par l'activité économique), dispositifs permettant aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de contrats de travail (rémunérés par l'Etat) liés à un accompagnement renforcé favorisant leur insertion sociale et professionnelle.

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- Candidater à l'expérimentation du dispositif TZCLD "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée" et créer une première Entreprise à But d'Emploi dès 2024. L'objectif est d'apporter une solution à toutes les personnes privées durablement d'emploi sur le territoire Hauts de Massane / La Valsière, et se donner cinq ans pour résorber le chômage de longue durée dans ces deux quartiers. La candidature portée par les villes de Montpellier et de Grabels doit démontrer une capacité collective à créer 200 emplois supplémentaires dans ces quartiers.

Pour y arriver, un projet de territoire clair et fédérateur doit être construit. C'est tout l'enjeu du parcours de mobilisation des chercheurs d'emploi en cours de construction : identifier et informer les personnes privées durablement d'emploi, mobiliser et accompagner celles qui sont volontaires, créer un collectif de travail avec ces personnes pour qu'elles puissent créer leur futur emploi dans une Entreprise à But d'Emploi (EBE).

Ces emplois dits "utiles" au sein des EBE devront participer à améliorer les conditions de vie des habitants tout en répondant à des enjeux de développement économique et de transition écologique

**Et pour demain...**

## Une Métropole équilibrée, gage d'un territoire attractif et protecteur de la rareté



L'ambition d'une Métropole engagée pour la transformation de l'économie, rayonnante et inclusive nécessite une politique d'aménagement économique et de programmation adaptée. La politique foncière et immobilière engagée par la Métropole doit répondre aux besoins des acteurs économiques tout en prenant en compte la rareté des ressources (du foncier, des ressources naturelles et notamment de l'eau) et en veillant à garantir un développement équilibré sur l'ensemble du territoire métropolitain mais également au-delà et dans le périmètre de l'Agence de Développement et des Transitions.

De la même manière que la qualité du cadre de vie est un gage d'attractivité résidentielle, la qualité des espaces économiques et commerciaux est un gage d'attractivité économique et de rayonnement. Si la Métropole attire chaque année de nouveaux résidents, elle doit également pouvoir attirer des entreprises et développer des activités à forte valeur ajoutée, pérennes, productives et pourvoyeuses d'emplois locaux sur le territoire.

### QUATRE OBJECTIFS

1. Renforcer la stratégie foncière et immobilière pour favoriser un aménagement économique responsable
2. Lutter contre les inégalités territoriales et nourrir la dynamique économique des projets de renouvellement urbain
3. Accueillir et accompagner les projets d'implantation à fort impact économique, environnemental et social pour renforcer l'écosystème local sur l'ensemble de la chaîne de valeur et contribuer au rayonnement et à l'attractivité du territoire
4. Développer et promouvoir un tourisme durable, à impact positif pour le territoire



À l'heure de l'adaptation et de la lutte contre le changement climatique, le développement économique présente un paradoxe : il nécessite des ressources et en particulier du foncier, quand, pour protéger les écosystèmes naturels et atténuer les mécanismes du réchauffement climatique, on sait qu'il faut en réduire la consommation.

La Métropole souhaite affronter cette apparente contradiction et développer des solutions intelligentes pour proposer une nouvelle voie, un nouveau modèle d'aménagement et d'immobilier économique.

## **LEVIER 1**

**Adapter la stratégie foncière économique aux enjeux de transition écologique et sobriété foncière en privilégiant les reconversions et requalifications, ainsi que la mutualisation des espaces**

- Requalification du plus ancien parc d'activité du Salaison à Vendargues (148 ha) avec des retombées économiques significatives en termes de créations d'emplois.
- Requalification commerciale en cours du secteur Ode à la Mer.
- Etudes en cours du potentiel de requalification de plusieurs zones d'activités économiques.
- Programme de reconversion des zones commerciales pour améliorer leur qualité et la mixité (appuyé sur l'appel à projet gouvernemental, sur trois secteurs cibles : le Crès Aube Rouge, Condamine à Saint-Jean-de-Védas et Ode à la Mer).

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- Poursuite des études de requalification sur le secteur Lauze / Marcel Dassault pour accompagner l'émergence du projet de la Lauze Est à Saint-Jean-de-Védas.
- Démarrage du schéma d'aménagement et de développement de l'hébergement marchand et du schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) métropolitain pour restructurer l'offre sur le territoire et l'adapter aux enjeux de la transition écologique et aux nouveaux modes de consommation.
- Intégration des contraintes environnementales aux études de programmation et aux analyses des potentiels fonciers et immobiliers (Lauze Est, Euromédecine Extension, Cambacérès, Jules Rimet).
- Formalisation d'un plan d'actions en concertation avec les milieux agricoles pour sanctuariser le foncier agricole et permettre aux agriculteurs et acteurs de l'agroalimentaire de se développer localement et de faciliter leur diversification (agritourisme, chambre d'hôtes, locaux commerciaux pour la vente en circuits courts, etc.).

**Et pour demain...**

## **LEVIER 2**

### **Développer une offre immobilière adaptée aux besoins des entreprises, aux nouveaux usages et modes de travail**

- Poursuite de la démarche M'PACTE de programmation de l'immobilier et du foncier d'entreprise, appuyée par l'organisation d'ateliers de co-crédation « M'Pacte »; production de livres blancs de l'immobilier de demain pour comprendre les tendances fortes en matiére d'immobilier et programmer une offre en adéuation avec les besoins des entreprises.
- Gestion et animation de l'observatoire de l'immobilier et du foncier d'entreprises et de l'observatoire de l'immobilier du commerce qui permettent de suivre l'évolution de l'offre et de la demande.
- Accompagnement des porteurs de projets de nouveaux concepts immobiliers et entrepreneuriaux intégrant les enjeux de flexibilité et modularité : coworking, flex office, fablab, tiers lieux, etc.

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- Analyse en continu des dynamiques immobilières, des tendances d'hybridation et des nouveaux modes de travail et d'organisation pour mieux comprendre la demande d'implantation et continuer à enrichir la démarche M'PACTE.
- Contribution aux appels à projets de programmes tertiaires ou mixtes et soutien aux innovations (programmes, montages financiers, usages...).
- Mise en cohérence des stratégies de commercialisation des ZAC afin de favoriser les activités à impact positif et l'émergence d'écosystèmes économiques vertueux, création de véritables quartiers de vie et pas uniquement de travail, pour permettre la création de boucles vertueuses en matiére d'économie circulaire et d'écologie industrielle par exemple.
- Accompagnement du secteur immobilier privé dans le renouvellement urbain en fixant le cadre et les orientations économiques attendues. Par ex. : projet de création d'un club de l'immobilier du commerce.
- Mise en place et animation d'un observatoire de l'hébergement touristique pour suivre l'évolution et l'adéquation entre l'offre et la demande à l'échelle de la Métropole et de l'Agence de Développement et des Transitions.

**Et pour demain...**

### **LEVIER 3**

**Assurer l’accessibilité des zones d’activités, des zones commerciales et des sites touristiques, améliorer leur desserte en transports en commun et en mobilités douces**

- Réalisation de cinq nouvelles lignes de Bustram, de la ligne 5 de tramway, de l’extension de la ligne 1 de tramway et du réseau express vélo (vélolignes).
- Renforcement des dessertes en tram lors des congrès et événements à forte influence.
- Gratuité partielle des transports en commun élargie à tous les habitants de la Métropole à partir du 21/12/2023.
- City Card & Pass Congrès qui incluent l’utilisation des transports en commun.
- Réalisation du schéma directeur d’accessibilité et de stationnement des cars de tourisme.
- Mise en place d’un plan de circulation qui favorise les mobilités douces et réduit l’usage de la voiture sans pénaliser les commerçants et artisans : abonnements professionnels, zones de stationnement gratuites de très courte durée.

**Jusqu’à aujourd’hui...**

- Accompagnement des entreprises du territoire pour trouver des solutions de logistique durables, en lien avec la stratégie 2024 de logistique urbaine : développement de quais et d’aires de livraisons partagées, développement de points relais et lieux de stockage collectif pour faciliter la livraison du dernier kilomètre.
- Appui aux plans de mobilité des entreprises.
- Etude de développement de polarités économiques secondaires dans les nouveaux secteurs connectés par les mobilités douces, pour rééquilibrer le territoire et favoriser le rapprochement domicile-travail à l’échelle de la Métropole et de l’Agence de Développement et des Transitions.
- Développement d’offres de mobilité du dernier kilomètre pour les lieux touristiques majeurs, non accessibles en transport en commun et mobilités douces

**Et pour demain...**

**AXE 4 – Une Métropole équilibrée, gage d’un territoire attractif et protecteur de la rareté**

**Objectif 2 – Lutter contre les inégalités territoriales et nourrir la dynamique économique des projets de renouvellement urbain**

Sur le territoire métropolitain, les principales polarités économiques se sont localisées par le passé le long des corridors de circulation (A9 en particulier), au détriment d’autres territoires, notamment ceux du Nord de la Métropole, mais surtout, des Quartiers Prioritaires de la Ville.

La Métropole tient à rééquilibrer son développement et veille particulièrement à garantir celui des quartiers qui font l’objet de renouvellement urbain. Dans ces quartiers, les stratégies d’urbanisme doivent être complétées par des stratégies de développement économique spécifiques et ouverts aux publics qui y résident et travaillent, mais aussi attractifs pour l’ensemble des acteurs économiques du territoire

## **LEVIER 1**

### **Faire du quartier de la Mosson, une nouvelle destination économique montpelliéraine**

La Métropole souhaite faire du quartier de la Mosson, au Nord de Montpellier, une nouvelle destination économique : près de 15 000 m<sup>2</sup> de foncier seront prochainement disponibles. L’objectif est d’accompagner les entrepreneurs du territoire, mais aussi de faire venir de nouveaux acteurs, en implantant des infrastructures économiques et en soutenant l’appareil commercial et artisanal.

- Appel à projet « permis d’imaginer » qui a entraîné la mise en place d’un projet culturel temporaire dans la Tour d’Assas en attendant sa démolition (prévue fin 2024).
- Ouverture en 2023 de l’Espace Gisèle Halimi au cœur du quartier de la Mosson, outil au service de l’innovation sociale et économique : mise en place du programme « Osez entreprendre à la Mosson », installation de l’École Régionale du Numérique, mise à disposition de locaux transitoires pour des formations au cœur du quartier, projet de tiers lieu culinaire Shake Mama, etc.
- Elaboration de la feuille de route et du plan d’action « Commerces à Mosson ».

**Jusqu’à aujourd’hui...**

- Transfert du siège social d’Altemed à Saint Paul dans le quartier de la Mosson.
- Implantation dans le quartier de la Mosson d’équipements publics, notamment ceux accompagnant la création et le développement des entreprises : BIC In Mosson.
- Projet de Cité Artisanale répondant prioritairement aux besoins des artisans issus des QPV.

**Et pour demain...**

**AXE 4 – Une Métropole équilibrée, gage d'un territoire attractif et protecteur de la rareté**

**Objectif 3 – Accueillir et accompagner les projets d'implantation à fort impact économique, environnemental et social, pour renforcer l'écosystème local sur l'ensemble de la chaîne de valeur et contribuer au rayonnement et à l'attractivité du territoire**

Si la stratégie d'aménagement économique et de développement immobilier s'adapte aux enjeux de la transition écologique, elle doit le faire au service d'entreprises elles-mêmes engagées en faveur de la transformation globale de l'économie.

La Métropole souhaite poursuivre une politique ambitieuse, mais sélective, d'attractivité, pour devenir un territoire d'entreprises à impact positif, créatrices d'emplois et de valeur ajoutée, et gages de souveraineté.

Il ne s'agit pas de faire moins mais de faire mieux, et pour ce faire, Montpellier Méditerranée Métropole doit porter ses convictions économiques, sociales et environnementales au-delà des frontières du territoire et faire rayonner ses projets dans le cadre d'une stratégie d'attractivité et de marketing territorial radicalement renouvelée à l'échelle de son aire d'attractivité, dans le cadre de l'Agence de Développement et des Transitions

## LEVIER 1

### Renouveler la stratégie de marketing territorial pour illustrer le nouveau projet économique

- Mise en place d'outils et supports de communication permettant à l'ensemble des acteurs institutionnels, académiques et économiques de promouvoir directement leurs actualités, événements et projets de développement : site Internet [entreprendre-montpellier.com](http://entreprendre-montpellier.com), réseaux sociaux X et LinkedIn, vidéos, podcasts, infographies, newsletters, etc.
- Mise en place d'outils de valorisation pour porter les sujets économiques de la Métropole : une chaîne de vidéos dédiée et deux chaînes de podcasts dédiées.
- Organisation d'événements dédiés aux sujets économiques (Par ex. : Assises de l'Economie).
- Animation et valorisation des écosystèmes et des réseaux professionnels en lien avec les filières stratégiques : ICC, numérique, santé, ESRI, environnement, agro-agri.
- Création et animation de la communauté de la Fabrik MedVallée au travers d'un programme événementiel riche (plus de 250 acteurs).
- Soutien du tissu associatif dans la réalisation d'actions de communication destinées à promouvoir les projets et les talents du territoire.

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- Redéveloppement d'une stratégie d'attractivité et de marque(s) ambitieuse, valorisant le projet économique du territoire au service de la transition et des emplois.
- Renforcement de la visibilité des filières stratégiques en particulier des filières moins développées à date : agri-agro, EnR et sport.
- Poursuite et amélioration du programme événementiel mis en œuvre par la Métropole pour soutenir l'emploi, structurer les filières et valoriser les atouts du territoire.
- Ciblage et définition du niveau d'implication de la Métropole et ses partenaires dans les salons et événements économiques à l'échelle locale, nationale et internationale.
- Affirmation d'une identité unique et singulière du centre-ville de Montpellier : redéfinition d'une identité marketée autour de « l'exigence montpelliéraine ».
- Valoriser les entrepreneurs issus du territoire et la « diaspora » montpelliéraine comme relais de communication auprès des acteurs nationaux et internationaux.

**Et pour demain...**



**AXE 4 – Une Métropole équilibrée, gage d’un territoire attractif et protecteur de la rareté**

**Objectif 3 – Accueillir et accompagner les projets d’implantation à fort impact économique, environnemental et social, pour renforcer l’écosystème local sur l’ensemble de la chaîne de valeur et contribuer au rayonnement et à l’attractivité du territoire**

## **LEVIER 2**

**Cibler la stratégie de prospection et de marketing territorial vers les entreprises productives à impact positif**

- Mise en place et suivi des campagnes de détection et prospection de projets cœur de cible pour la Métropole : activités productives pourvoyeuses d’emplois en lien avec les filières stratégiques.
- Mise en place d’une convention de partenariat avec Ad’Occ et Business France pour collaborer sur la promotion du territoire et la prospection.
- Qualification des projets au travers de la grille d’analyse des projets de la Métropole.

**Jusqu’à aujourd’hui...**

- Renforcement des liens avec les entreprises et les réseaux pour détecter les projets d’implantation à haut potentiel.
- Mise en place d’une grille d’évaluation RSE, à l’image de l’Impact Score utilisé par la Région, pour mesurer plus finement l’impact des nouvelles implantations au regard de critères économiques, sociaux et environnementaux et des économies potentiellement générées pour la collectivité.
- Définition d’une cartographie d’implantation des activités nécessaires à la transition du territoire et à sa résilience (approvisionnement alimentaire, matières premières, retraitement des déchets et boucles d’économie circulaire, partenariats pour l’écologie industrielle...).

**Et pour demain...**

**AXE 4 – Une Métropole équilibrée, gage d'un territoire attractif et protecteur de la rareté**

**Objectif 3 – Accueillir et accompagner les projets d'implantation à fort impact économique, environnemental et social, pour renforcer l'écosystème local sur l'ensemble de la chaîne de valeur et contribuer au rayonnement et à l'attractivité du territoire**

### **LEVIER 3**

**Accompagner l'implantation des entreprises : avant, pendant et après leur implantation**

- Orientation et accompagnement des prospects dans leur recherche immobilière.
- Suivi des projets d'implantation et mise en relation avec les partenaires du territoire et les services ressources de la Métropole en fonction des problématiques rencontrées (urbanisme, mobilité, financement, logement, partenariats...).
- Communication et valorisation des projets d'implantation concrétisés pour mettre en lumière les activités et faciliter leur intégration dans l'écosystème.

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- Définition d'une offre complète d'atterrissage *Welcome Pack* des entreprises internationales sur le territoire.
- Facilitation des démarches d'installation des salariés et de découverte du territoire (logement, mobilité, culture, tourisme) en lien avec les autres Pôles de la Métropole, les partenaires et les agences de relocation.

**Et pour demain...**

**AXE 4 – Une Métropole équilibrée, gage d'un territoire attractif et protecteur de la rareté**

**Objectif 4 – Développer et promouvoir un tourisme durable, à impact positif pour le territoire**

Élément fort de la richesse économique du territoire et pourvoyeur d'emplois, le tourisme doit, comme les autres secteurs de l'économie locale, participer à générer un impact global positif sur le territoire.

Pour cela, l'enjeu principal consiste à décarboner l'activité touristique et à optimiser les flux dans le temps et dans l'espace, pour tendre vers un tourisme plus responsable, protecteur des ressources naturelles et dont les recettes sont mieux réparties sur l'ensemble du bassin de vie de Montpellier.

Un second enjeu consiste à repositionner Montpellier pour assurer le rayonnement de la destination comme innovante et durable.

Dans cette logique, la stratégie de développement touristique poursuivie par Montpellier repose sur plusieurs principes :

- Cultiver un tourisme local en investissant notamment les territoires ruraux pour répondre aux évolutions de la demande, d'une part, et partager les retombées économiques et la valeur entre les communes de la Métropole, d'autre part.
- Valoriser et promouvoir les filières stratégiques pour favoriser l'étalement de la fréquentation et proposer une offre touristique variée et différenciante : culture et patrimoine, tourisme d'affaires (en particulier pour les secteurs de la santé, des EnR et du numérique), œnotourisme, activités de pleine nature et industries culturelles et créatives (visite des décors et studios implantés sur le territoire).
- Mettre en place les infrastructures (transports et hospitalité) et les services adaptés pour augmenter la durée du séjour (5 - 6 jours) par la complémentarité Ville – Vigne – Mer et ainsi maximiser les retombées économiques.
- Favoriser un tourisme de rebond sur les territoires voisins par une continuité du parcours touristique, permettant ainsi une répartition plus équilibrée des flux touristiques

Pour que cette stratégie contribue au développement touristique, la Métropole a déjà engagé des actions ciblées et poursuivra le travail en mobilisant deux leviers.

- Réalisation du schéma directeur des activités de pleine nature.
- Itinérance à Vélo : aménagement de la Véloroute Européenne (EV8) « La Méditerranée à Vélo » et aménagement en cours de la voie nationale (V70) reliant Palavas-les-Flots au Massif Central.
- Boucles pédestres : création par le Département de l'Hérault de la Boucle Oenorando « le Sentier du Dragon ».
- Grande itinérance pédestre : Saint Jacques de Compostelle, GR 60 de St Guilhem le Désert vers Lozère et Aubrac.

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- Développement de l'accessibilité en mobilités décarbonées des principaux lieux d'accueil de grands événements et des sites touristiques majeurs.
- Mise en place de l'interconnexion de la voie cyclable de la Méditerranée à Vélo (EV8) avec les deux gares TGV et le réseau express Vélolignes.
- Aménagement du dernier tronçon du GR 80 de St Gély-du-Fesc à Montpellier (Grande Itinérance de l'Aubrac à St Gély-du-Fesc).
- Travail avec le Département de l'Hérault sur les continuités cyclables vers la Vallée de l'Hérault via St Georges d'Orques, Saint Paul et Valmalle et Gignac.
- Création d'itinéraires de découverte touristique, à pied ou à vélo, connectés aux transports en commun (train, tram, bus, Vélolignes, Futur Car à Niveau de Service permettant de desservir la Vallée de l'Hérault et le Lodévois), et disposant d'une signalétique touristique adaptée.

**Et pour demain...**

**AXE 4 – Une Métropole équilibrée, gage d'un territoire attractif et protecteur de la rareté**

**Objectif 4 – Développer et promouvoir un tourisme durable, à impact positif pour le territoire**

## **LEVIER 1**

### **Renforcer les infrastructures pour un tourisme décarboné**

- Aménagement de chemins de randonnée (boucles Promenade et Randonnée à la demi-journée ou à la journée) en partenariat avec les EPCI voisins notamment Grand Pic St Loup, Vallée de l'Hérault, Sète Agglopôles.
- Continuités et mises en connexion avec les chemins de grandes randonnées en direction du Haut Languedoc, des Cévennes, de la Lozère et de l'Aubrac (Voir GR 60), en partenariat avec les EPCI voisins, les offices départementaux compétents, nos territoires partenaires du Haut Languedoc et de Lozère.
- Création d'œnorandos & œnovélos (boucles pédestres et cyclables autour de la vigne et du vin) en partenariat avec nos Epci voisins.
- Aménagement de haltes fluviales, s'appuyant sur le schéma de développement et d'aménagement du Canal du Rhône à Sète, pour promouvoir le tourisme fluvial et la découverte des espaces naturels.

## **LEVIER 2**

### **Positionner Montpellier comme destination touristique innovante et durable**

- Démarche RSE de l'Office de Tourisme & des Congrès pour contribuer au développement d'un tourisme durable sur le territoire et création de supports de sensibilisation :
  - ✓ Charte du voyageur responsable
  - ✓ Charte de l'organisateur d'événements responsable
  - ✓ Charte du partenaire responsable
  - ✓ Charte des achats responsables
- Certification ISO 20121 (système de management responsable appliqué à l'activité événementielle) de Montpellier Events et Occitanie Events, en cours d'obtention par l'Office de Tourisme & des Congrès de Montpellier Méditerranée Métropole.
- Accompagnement des socio-professionnels à l'obtention de divers labels : Accueil Vélo, Tourisme & Handicap, Clé Verte, etc.
- Participation à la commission environnement de l'aéroport Montpellier Méditerranée.

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- Pilotage de la démarche « Destination innovante durable » sur le territoire, pour structurer durablement les actions touristiques et événementielles et amplifier ainsi les effets de bonnes pratiques. Cette démarche, initiée par France Congrès et Événements, couvre à la fois le tourisme d'affaires et de loisirs, en associant l'ensemble des parties prenantes (collectivités, lieux et événements emblématiques, professionnels, visiteurs, habitants, etc.).
- Incitation des professionnels du tourisme à s'orienter vers des démarches écoresponsables.
- Conditionnement de l'attribution de subventions du fonds de soutien au tourisme d'affaires à des critères écoresponsables.
- Engagement du territoire dans le label « Destination pour tous ».

**Et pour demain...**

## C. Une condition indispensable : l'approche collective et interterritoriale

Cette nouvelle orientation du développement économique et les transformations qu'elle implique ne pourront se faire sans la mobilisation de tous les acteurs de l'écosystème (partenaires institutionnels, économiques, associatifs, syndicaux, du monde académique et de la recherche) pour développer des synergies ainsi que des outils opérationnels efficaces et partagés.

Terre de diversité et forte des 31 communes qui la composent, la Métropole souhaite également s'inscrire dans une logique interterritoriale et développer des relations de coopération avec les collectivités voisines et les services de l'État, pour le bénéfice de tout le territoire et au-delà de son aire d'attractivité

## DEUX OBJECTIFS

1. Favoriser la mise en place d'une gouvernance renforcée et assurer l'animation de l'écosystème économique
2. Renforcer l'interterritorialité pour mettre en cohérence les thématiques dont la responsabilité est partagée : attractivité, tourisme, emploi, mobilités



**Objectif 1 – Favoriser la mise en place d’une gouvernance renforcée et assurer l’animation de l’écosystème économique**

Le maillage administratif et ses complexités (du nombre d’interlocuteurs au chevauchement des compétences) forment un écosystème parfois peu lisible et accessible pour les acteurs du territoire et notamment les entreprises.

La Métropole assume le rôle d’animateur et de facilitateur pour apporter le support et les réponses adéquates aux projets créatifs et ambitieux des entreprises, des citoyens et des usagers. Elle sait pouvoir compter sur la capacité des acteurs du territoire à fonctionner en réseau, pour faciliter la diffusion d’informations et l’essaimage des innovations.

Qu’ils soient grands groupes, PME, start-up innovantes, artisans, commerçants, professions libérales, centres de recherche, écoles ou associations, tous doivent trouver en la Métropole un allié constructif et inspirant, à toutes les étapes de leur développement.

## **LEVIER 1**

**Assurer un rôle de moteur du développement économique et facilitateur des démarches auprès des entreprises du territoire, en lien avec les institutions partenaires et en coordination avec l’ensemble des directions de la Métropole**

---

- Convention de partenariat mise en place avec Ad’Occ pour organiser et répartir les responsabilités pour la prospection et l’aide à l’implantation de projets exogènes.
- Convention de partenariat existante avec la CCI ayant pour objectifs de :
  - ✓ Favoriser le commerce de demain et développer l’accompagnement des entreprises ;
  - ✓ Encourager l’implantation des entreprises ;
  - ✓ Observer le territoire ;
  - ✓ Echanger et collaborer sur le développement international.

**Jusqu’à aujourd’hui...**

- Amélioration de la lisibilité de l’offre de services aux entreprises et en particulier aux TPE/PME, et mise en place de conventions opérationnelles ou développement de celles existantes pour créer des process d’accompagnement multi partenariaux avec les institutions du territoire (ex : redévelopper la convention avec la CMA) afin de coordonner les initiatives.

**Et pour demain...**

**Objectif 1** – Favoriser la mise en place d'une gouvernance renforcée et assurer l'animation de l'écosystème économique

## LEVIER 2

**Créer des instances de dialogue entre acteurs économiques pour échanger sur les enjeux métropolitains**

---

- Création en 2022 du Conseil de Développement (CoDev) qui rassemble 110 membres et constitue un laboratoire d'idées, une instance de dialogue et de participation citoyenne. Il a pour vocation d'enrichir les décisions politiques et d'apporter une approche globale aux thématiques traitées par la Métropole et aux politiques publiques mises en place, notamment en matière de développement économique.
- Préfiguration de l'Agence de Développement et des Transitions et dialogue avec la Région et les structures intercommunales voisines de la Métropole pour constituer une structure interterritoriale, à la gouvernance partagée, reflétant les enjeux et les intérêts du monde économique, institutionnel associatif et de la formation

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- Valorisation de la gouvernance de l'Agence de Développement et des Transitions pour créer des espaces de dialogue, afin que puissent être soumises au débat les politiques publiques métropolitaines : mobilités, ZFE, stratégie d'aménagement, utilisation des ressources en tension.
- Proposition d'inscrire dans les contrats de réciprocité signés avec les territoires voisins, les conditions de leur représentation par la Métropole dans les nouvelles instances de gouvernance de France Travail, afin de mutualiser les visions et de réfléchir de manière intégrée sur un périmètre qui dépasse les frontières administratives de la seule Métropole.

**Et pour demain...**

**Objectif 2 – Renforcer**  
l'interterritorialité pour mettre  
en cohérence les thématiques  
dont la responsabilité est  
partagée : attractivité,  
tourisme, emploi, mobilités

L'économie, et de manière générale, le développement des territoires, ne peut se borner aux frontières administratives d'une collectivité, d'autant moins à l'heure où les défis de la transformation économique sont globaux.

En misant sur les relations construites au fil des ans, aux alignements stratégiques et politiques avec la Région Occitanie, Montpellier Méditerranée Métropole se fixe comme objectif de renforcer l'interterritorialité, pour se saisir de manière cohérente et partagée, des responsabilités collectives.

## LEVIER 1

### Poser les bases d'un projet de Grand Territoire

- Élaboration de contrats de partenariats bilatéraux voire tripartites avec l'ensemble des EPCI voisins et le Pays Cœur d'Hérault (signés, en cours et à venir) structurés principalement autour des mobilités, du développement économique, de l'aménagement et du logement, des transitions écologiques et énergétiques.
- Signature du Contrat de Destination et de marque internationale « Montpellier Destination Languedoc » pour développer l'attractivité et l'économie touristique dans une approche de tourisme durable et responsable (signataires : Montpellier Méditerranée Métropole, la Région Occitanie, le Groupement d'Intérêt Économique Atout France, le Comité Régional de Tourisme et des Loisirs d'Occitanie et l'Agence Départementale de Développement Touristique de l'Hérault).

Jusqu'à aujourd'hui...

- Étude pour l'élaboration du projet de Grand Territoire, dont le périmètre se confond avec celui de l'Agence de Développement et des Transitions et définition d'un plan d'actions d'ici mi 2025.
- Élargissement du nombre de partenaires du Contrat « Montpellier Destination Languedoc ».
- Poursuite des actions de coopérations touristiques et renforcement des mutualisations budgétaires et des ressources humaines.

Et pour demain...

**Objectif 2 – Renforcer**  
l'interterritorialité pour mettre  
en cohérence les thématiques  
dont la responsabilité est  
partagée : attractivité,  
tourisme, emploi, mobilités

## LEVIER 2

**Développer les synergies interterritoriales pour proposer une offre multimodale unique dans le Sud de la France (port, aéroport, rail et routes)**

---

- Collaboration avec l'aéroport Montpellier Méditerranée, le CRTLO, la CCI et Pays de l'Or sur les flux touristiques et le développement à l'international de nouvelles connexions aériennes.
- Participation à l'offre Vélo Rail Tour développée par la Région Occitanie.

**Jusqu'à aujourd'hui...**

- Engager une stratégie commune de développement économique en lien avec le Port de Sète.
- Consolider les échanges avec l'aéroport Montpellier Méditerranée pour stabiliser une stratégie cohérente et servir le développement économique (tourisme d'affaire, tourisme de loisirs, fret, logistique, production).
- Développer et connecter l'offre de transports en commun et des voies cyclables avec les territoires limitrophes.
- Mettre en réseau et définir un référentiel de qualité de services commun à l'ensemble des Pôles d'Echanges Multimodaux de l'aire d'attractivité, notamment le long du Service express régional métropolitain ferroviaire.
- Partager une plateforme d'information et de réservation commune entre les différentes autorités organisatrices du bassin de mobilités.

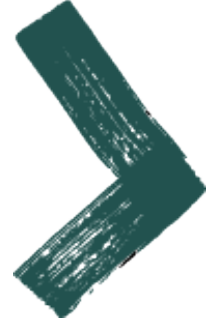
**Et pour demain...**







# IV. CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT

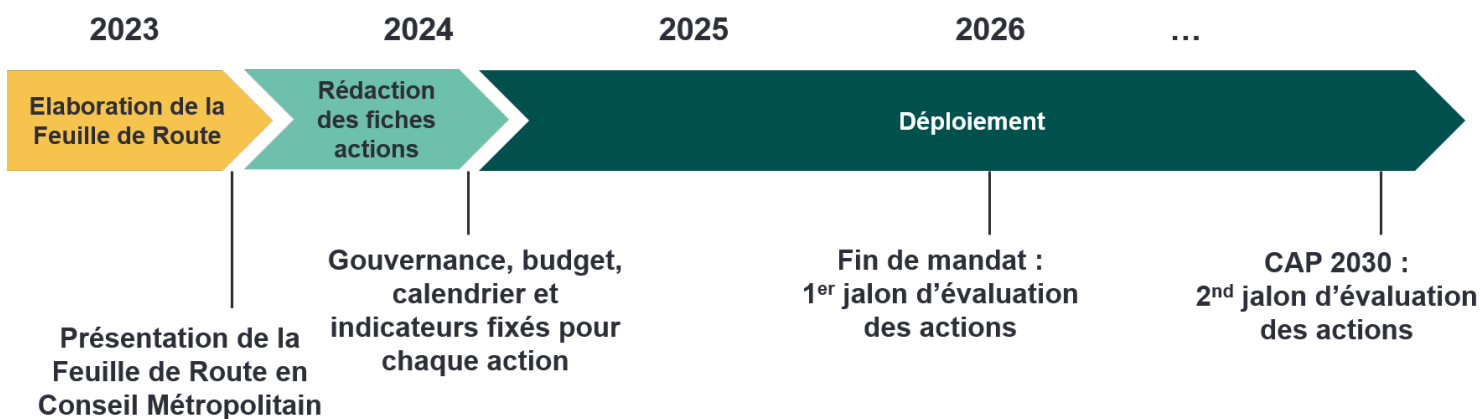


La feuille de route du développement économique est présentée et soumise au vote du Conseil Métropolitain le 19 décembre 2023. Elle sera ensuite déclinée, à compter de 2024, en fiches actions, détaillant la gouvernance, le budget et le calendrier de déploiement de chacune des actions à entreprendre par la Métropole.

Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs seront également définis pour évaluer l’avancement de chacune des actions et l’impact des mesures prises.

Le déploiement des actions sera ponctué par plusieurs jalons qui permettront de mettre à jour les indicateurs et d’évaluer les actions :

- Le premier, à moyen terme, coïncidera avec la fin du mandat actuel en 2026 ;
- Le second, à plus long terme, est placé à 2030, cap que se donne la Métropole pour remplir l’ensemble des objectifs stratégiques de sa feuille de route.

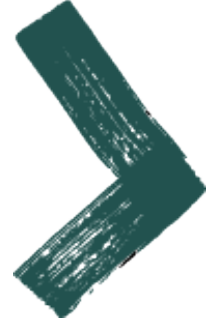




©3M



## V. ANNEXE



Liste des acteurs consultés au cours de l'élaboration de la Feuille de Route :

- Ad'Occ
- Aéroport Montpellier Méditerranée
- Altémed
- CAPEB
- CESER Occitanie
- Chambre d'Agriculture
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Conseil de Développement de Montpellier Méditerranée Métropole (CoDév 3M)
- CPME Hérault
- CRESS
- Force Ouvrière
- Future Agence de développement et des transitions
- MEDEF Montpellier
- Mouvement Impact France
- Pôle Emploi
- Port de Sète
- Région Occitanie
- U2P
- Université de Montpellier
- Université Paul Valéry

La consultation des acteurs économiques du territoire se poursuit sur [www.assises-eco-montpellier.com](http://www.assises-eco-montpellier.com)

Retrouvez tous les replays de l'événement :

